



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 140 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des opérations de maintien de la paix des Nations Unies**

Budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Objectif et résultats attendus	4
II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires	28
III. Analyse des variations	35
IV. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale	41
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, approuvées par l'Assemblée générale, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne	41
Annexe	
Organigramme, 2008/09	52



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 45 827 400 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 59 fonctionnaires internationaux et de 206 agents recrutés sur le plan national. Les effectifs prévus comprennent 6 postes de fonctionnaire international et 16 postes d'agent recruté sur le plan national, qui seront financés au titre du personnel temporaire.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de la Base est expliquée dans un tableau axé sur les résultats établi pour la composante appui.

Les explications relatives à la variation des ressources humaines et financières font référence, s'il y a lieu, aux produits correspondants prévus par la Base de soutien logistique.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/08)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	15 380,0	18 349,5	22 873,0	4 523,5	24,7
Dépenses opérationnelles	17 549,2	22 030,1	22 954,4	924,3	4,2
Montant brut	32 929,2	40 379,6	45 827,4	5 447,8	13,5
Recettes provenant des contributions du personnel	2 241,2	2 692,4	3 492,8	800,4	29,7
Montant net	30 688,0	37 687,2	42 334,6	4 647,4	12,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	32 929,2	40 379,6	45 827,4	5 447,8	13,5

^a Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil).

Ressources humaines^a

	Observateurs militaires	Contin-gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Personnel temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par les gouvernements	Observateurs électoraux civils	Total
Bureau du chef de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	3	3	–	–	–	–	6
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	3	12	–	–	–	–	15
Composantes											
Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	10	55	6	–	–	–	71
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	12	54	8	–	–	–	74
Services de soutien logistique											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	11	78	–	–	–	–	89
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	11	87	1	–	–	–	99
Services des transmissions et de l'informatique											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	12	35	–	–	–	–	47
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	13	35	–	–	–	–	48
Unités hébergées											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	14	2	13	–	–	–	29
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	14	2	13	–	–	–	29
Total											
Effectif autorisé 2007/08	–	–	–	–	50	173	19	–	–	–	242
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	53	190	22	–	–	–	265
Variation nette	–	–	–	–	3	17	3	–	–	–	23

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^c Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Objectif et résultats attendus

1. À l'origine, le Département des opérations de maintien de la paix utilisait le dépôt de l'ONU, d'abord situé à Naples puis transféré à Pise (Italie). Ce dépôt avait été créé en 1956 pour abriter le matériel devenu disponible après la liquidation de la première Force d'urgence des Nations Unies. La Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) est opérationnelle depuis la fin de 1994.

2. L'utilisation, par l'Organisation, des biens et des installations de la Base est régie par un mémorandum d'accord, qui a été signé par le Secrétaire général et le Gouvernement italien le 23 novembre 1994 et modifié le 7 décembre 2001. Un nouvel amendement au mémorandum, qui concerne le transfert de nouveaux bâtiments et terrains non bâtis, a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa décision 58/557 du 23 décembre 2003 et sa résolution 62/231 du 22 décembre 2007. La Base de soutien logistique comprend 22 entrepôts, 12 ateliers et bâtiments à usage technique, 18 bâtiments à usage de bureaux, 1 centre de formation et 12 terrains non bâtis.

3. Aux termes du mémorandum d'accord, le Gouvernement italien apporte un soutien matériel à la Base. Il s'agit, outre les éléments indiqués au paragraphe 2 ci-dessus, de trois entrepôts francs spécialement fabriqués, d'un montant de 2,3 millions de dollars. Le Gouvernement italien assure également la sécurité du périmètre de la Base et des services d'intervention rapide en cas d'incident lié à la sécurité. La Base est autorisée à utiliser l'aéroport situé dans son périmètre, ainsi que le port de Brindisi.

4. La Base de soutien logistique a pour objectif de favoriser le fonctionnement efficace et rationnel des opérations de maintien de la paix.

5. Dans le cadre de la poursuite de cet objectif général, la Base contribuera, durant l'exercice budgétaire, à une réalisation en exécutant les produits clés décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci concernent les diverses unités fonctionnelles de la Base, c'est-à-dire les Services d'appui à la Base, les Services de soutien logistique, les Services des transmissions et de l'informatique et les unités hébergées (Bureau régional de la sécurité aérienne, Centre stratégique des opérations aériennes, Cellule de formation, Centre de gestion du Système d'information géographique et Groupe d'études techniques).

6. La réalisation escomptée serait l'accomplissement de l'objectif de la Base de soutien logistique et les indicateurs de succès doivent servir à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les ressources humaines de la Base figurent au titre de la composante appui. Les variations constatées dans les effectifs par rapport au budget de 2007/08 s'expliquent par le fait que l'exercice 2008/09 verra une expansion des tâches et les responsabilités de la Base, qui consistent notamment à fournir un appui aux missions à travers le monde, aux unités hébergées administrées au sein de la Base, aux clients du Siège, aux bureaux hors Siège et aux organismes des Nations Unies.

7. Le rôle de la Base, qui s'est élargi, consiste non seulement à gérer la logistique et les stocks stratégiques pour déploiement rapide à l'appui des opérations de maintien de la paix, mais aussi et surtout à fournir un soutien au Siège, aux bureaux hors Siège, aux missions politiques spéciales et aux opérations du Secrétariat de l'ONU et de l'ensemble du système des Nations Unies. La Base prête son appui au

Programme alimentaire mondial, au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et au Centre international de calcul (CIC).

8. Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 61/277, le rôle que la Base sera amenée à jouer à plus long terme et son avenir seront pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2009/10. Sera également prise en compte toute évolution concernant la mise en œuvre du progiciel de gestion intégrée du système des Nations Unies et du système de reprise après sinistre et de continuité des activités et le rôle de la Base en tant que centre de communication mondial des Nations Unies. Une analyse mettant en balance, d'une part, les coûts associés aux différentes activités et les frais généraux et, d'autre part, les avantages qui peuvent être attendus, tels qu'économies, gains de productivité et améliorations qualitatives, sous-tendra les propositions relatives à l'établissement des fonctions logistiques.

Structure et initiatives

9. Comme indiqué au paragraphe 5 ci-dessus, les unités fonctionnelles de la Base comprennent les services d'appui à la Base, les services de soutien logistique, les services des transmissions et de l'informatique et les unités hébergées, tous placés sous la direction, la supervision et le contrôle du chef de l'Administration. Celui-ci sera également le Coordonnateur de la sécurité dans la zone à utilisation exclusive de la Base. Le Bureau du Chef de l'Administration se verra adjoindre un bureau de la sécurité, conformément à la recommandation formulée par le Département de la sûreté et de la sécurité à l'issue d'une évaluation de la sécurité menée à la Base du 19 au 23 novembre 2007.

10. Le Bureau de la sécurité assurera la sécurité d'installations et d'équipements spécifiques situés sur le périmètre de la Base, s'attaquera aux problèmes des systèmes de contrôle de l'accès et mettra à niveau les mesures de protection des sites importants, du dispositif de reprise après sinistre et de continuité des activités, ainsi que le centre des transmissions. Il réexaminera également les procédures et les installations de réception et d'inspection. Les fonctions et les effectifs du bureau proposé et les explications y relatives sont présentées aux paragraphes 20 et 21 du présent rapport.

Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies

11. Les Services d'appui à la Base de soutien logistique sont chargés de la gestion et de l'administration de la Base. Sous le contrôle opérationnel du Département de l'appui aux missions, ils administrent et gèrent les unités hébergées. Ils comprennent la Section du personnel, dont le Groupe Prospection et recrutement, mis en place, à titre pilote, au cours de l'exercice 2007/08, les Sections des finances et du budget, des achats, de la gestion des installations et de la gestion du matériel, et l'infirmierie.

Services de soutien logistique

12. Les Services de soutien logistique gèrent les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et les expéditions en transit destinées aux opérations de maintien de la paix et comprennent les Sections des opérations logistiques, des approvisionnements, du transport et du génie, qui relèvent toutes du Chef de la logistique. En 2008/09, les services de soutien logistique poursuivront leurs tâches actuelles, à savoir la gestion et l'affectation des

stocks stratégiques pour déploiement rapide, l'entreposage, l'entretien, la réception, l'inspection, l'affectation et la rotation des véhicules, du matériel de génie, ainsi que des fournitures et du matériel requis pour mettre en route et soutenir les missions de maintien de la paix. Ils s'emploieront donc, au cours de l'exercice 2008/09 :

- a) À réduire le délai moyen de réception et d'inspection ainsi que le délai moyen d'expédition pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et les acheminements de matériel de la Base et du Département de l'appui aux missions;
- b) À maintenir opérationnel son parc automobile pour les besoins de la Base et du déploiement rapide; et
- c) À concevoir et à construire les locaux des services des transmissions et de l'informatique à côté du téléport.

Services des transmissions et de l'informatique

13. Les Services des transmissions et de l'informatique gèrent environ 24 500 comptes courriers, dont 500 sont domiciliés à Brindisi et 24 000 dans les missions. La Base transfère environ 14,4 millions d'appels et 7 milliards de courriers électroniques et transmet 4 000 réunions en vidéoconférence par an. Un dispositif de reprise après sinistre et de continuité des activités a également été mis en place au centre informatique de la Base.

14. Les Services des transmissions et de l'informatique continueront de prêter leur appui aux Départements des opérations de maintien de la paix et de l'appui aux missions au Siège ainsi qu'aux missions de maintien de la paix. Durant l'exercice 2008/09, ils s'acquitteront notamment des tâches suivantes :

- a) Continuer à servir de centre de communication mondial stratégique pour toutes les opérations de paix des Nations Unies à travers le monde;
- b) Continuer à assurer des services de communication, de connexion et de routage de communications vocales et de transmissions de données ou d'images vidéo entre les différentes missions et entre les missions et le Siège;
- c) Gérer et administrer le centre de données du Département des opérations de maintien de la paix, qui doit assurer la reprise après sinistre et la continuité des activités pour toutes missions de maintien de la paix;
- d) Se conformer pleinement aux normes établies en matière de technologies de l'information et des communications et au code de pratique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) applicable à la gestion de la sécurité de l'information;
- e) Instituer l'application des méthodes normalisées de gestion des services informatiques, établies par l'Information Technology Infrastructure Library; et
- f) Mettre en œuvre une stratégie de regroupement et de virtualisation des serveurs, qui permettra de réduire l'espace du centre de données de 10 % (28 serveurs) et les dépenses d'exploitation annuelles d'environ 15 % (58 700 dollars).

Unités hébergées

15. Le Bureau régional de la sécurité aérienne, mis en place le 1^{er} juillet 2006 à titre pilote, contrôle et évalue de manière objective et approfondie la sécurité aérienne, identifie et analyse les risques, détermine les situations à risques et les mesures correctives à prendre, en marge des opérations aériennes quotidiennes. Outre ceux fournis à la Base de soutien logistique, il a assuré des services d'appui à des missions déployées dans la région, à savoir la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), en mettant en place un programme de contrôle comportant des inspections sur place du matériel d'aviation et des aéronefs, des activités de prévention des accidents et des services de conseils sur les questions de sécurité aérienne. Le Bureau a également aidé à mettre sur pied et à redynamiser le Conseil de la sécurité aérienne. Au cours de l'exercice 2008/09, il poursuivra ses tâches actuelles mais étendra aussi la portée et le champ d'application de son programme de contrôle de la sécurité aérienne à deux autres missions – la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

16. Le Centre stratégique des opérations aériennes continuera :

a) À contrôler et suivre tous les appareils de la flotte aérienne des Nations Unies en service dans les missions de maintien de la paix, qui sont affrétés pour de courtes ou de longues périodes au transport de passagers et de fret et aux opérations intermissions;

b) À aider à évaluer l'exécution et le respect des contrats, et à maintenir une capacité d'intervention opérationnelle 24 heures sur 24 pour des opérations de recherche et de sauvetage ainsi que pour des vols d'évacuation sanitaire et d'urgence; et

c) À aider à obtenir l'approbation de tous les vols intermissions effectués par les aéronefs du Département des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale.

17. La Cellule de formation s'emploiera à améliorer encore la formation préalable au déploiement du personnel civil recruté sur le plan international. Elle continuera de coordonner tous les aspects de la formation au maintien de la paix dispensée aux échelons national et régional et dans les centres de formation intégrés des missions. Elle appuiera et facilitera la formation dispensée par d'autres entités, à leur demande, notamment par la mise à disposition de matériel didactique.

18. Le Centre de gestion du Système d'information géographique continuera de gérer un dépôt de données géospatiales, qui seront communiquées à l'ensemble des missions de maintien de la paix et des services du Siège. Ainsi, au cours de l'exercice considéré, il continuera à produire des images satellites à haute résolution et des cartes topographiques des principales zones de déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, qui permettront notamment de procéder à des évaluations hydrogéologiques des eaux souterraines, ainsi que d'analyser le terrain et de mesurer les risques d'inondation, préalablement au choix des zones d'installation. Le Centre axera également son activité sur la formation, l'élaboration des procédures de démarrage des missions et l'exploitation du système Google Earth.

19. Le Groupe d'études techniques continuera de mettre à la disposition des missions et des clients du Siège des modèles de plan ou plans types, ainsi qu'une bibliothèque accessible sur le Web, permettant d'obtenir des plans et des cahiers des charges et devis quantitatifs s'y rapportant et de les adapter aux besoins d'une mission donnée.

Composante 1 : appui

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

1.1 Efficience et efficacité accrues des opérations de maintien de la paix

1.1.1 Déploiement du matériel des stocks stratégiques assuré dans les 90 jours suivant l'adoption de la décision du Conseil de sécurité au sein des missions nouvelles ou élargies

1.1.2 Réduction du délai moyen de réception et d'inspection pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et les acheminements de matériel de la Base de soutien logistique et du Département de l'appui aux missions (2006/07 : 25 jours; 2007/08 : 20 jours; 2008/09 : 18 jours)

1.1.3 Réduction du délai moyen d'expédition pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et les acheminements de matériel de la Base de soutien logistique et du Département de l'appui aux missions, depuis la réception des ordres de livraison ou de l'ordre de transbordement envoyé par télécopie jusqu'à la préparation et au regroupement du matériel à expédier et au transfert des documents réglementaires au module expédition de Galileo (2006/07 : 17 jours; 2007/08 : 15 jours; 2008/09 : 14 jours)

1.1.4 Possibilité pour les missions de faire appel aux services des transmissions et de l'informatique 99,9 % du temps.

1.1.5 Déploiement d'une équipe du Système d'information géographique dans les 30 jours suivant l'adoption de la décision du Conseil de sécurité au sein des missions nouvelles ou élargies

1.1.6 Gestion sans incident de toutes les opérations aériennes de la Base de soutien logistique, de la MINUK et de la MONUG et maintien d'un niveau inférieur à 2 sur l'échelle des indicateurs de la sécurité aérienne

1.1.7 Respect intégral, par le Centre de communications du Département des opérations de maintien de la paix, des normes établies en matière de technologies de

l'information et des communications et du code de pratique de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) applicable à la gestion de la sécurité de l'information

1.1.8 Organisation d'un stage de préparation préalable au déploiement, à l'intention des membres du personnel civil

1.1.9 Mise en service du système de gestion de la sécurité à la Base

1.1.10 Réduction du nombre d'incidents liés à la sécurité (2006/07 : 131; 2007/08 : 77; 2008/09 : 35)

Produits

Services logistiques

- Réception et inspection du matériel pour déploiement rapide (y compris les véhicules, les groupes électrogènes, les bâtiments préfabriqués et matériel connexe, le matériel d'informatique, les pièces détachées et les articles non réutilisables) d'une valeur d'environ 141,5 millions de dollars (une mission complexe)
- 186 contrats de transport de fret léger conclus au niveau local et 15 contrats de transport de fret lourd conclus au Siège pour l'acheminement du matériel prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et les stocks de réserve de l'ONU et du matériel en transit destinés aux opérations de paix
- 150 vols effectués pour les opérations de paix et les organismes des Nations Unies
- Planification et organisation de formations à la sécurité au volant et à la conduite en terrain accidenté pour améliorer les compétences, ainsi que la sécurité du personnel et des biens
- Gestion et entretien du parc automobile de la Base et des stocks stratégiques pour déploiement rapide
- Entreposage et entretien (au niveau exigé par les garanties) du matériel destiné aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, dont 215 groupes électrogènes, 860 modules préfabriqués à parois dures, 1 035 modules à parois souples et matériel connexe, et des pièces détachées et articles non réutilisables
- Attribution et livraison des fournitures dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la réception de la demande des clients internes

Services des transmissions et de l'informatique

- Regroupement et virtualisation des serveurs pour réduire l'espace occupé par le Centre de données et les dépenses de fonctionnement annuelles
- Entretien et exploitation du matériel de transmissions, à savoir 6 stations terrestres principales pour la transmission de communications vocales, de télécopies, d'images vidéo et de données à la Base de soutien logistique et aux opérations de maintien de la paix 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
- Configuration et entretien du matériel des transmissions et de l'informatique lors du démarrage des opérations de maintien de la paix
- Mise en place et exploitation d'un service de reprise après sinistre et de continuité des activités, qui s'appuie sur la copie des données des missions et des fichiers courrier des utilisateurs et leur transfert à la Base de soutien logistique (qui a une capacité de stockage de 75 téraoctets)
- Maintenance et exploitation du matériel informatique, à savoir 354 serveurs, 584 ordinateurs de bureau, 126 ordinateurs portables, 88 imprimantes, 50 émetteurs numériques, 8 armoires pour serveurs (lames), 209

systèmes Cisco, 4 pare-feu Stonesoft, 27 systèmes de stockage de données haut de gamme EMC et 12 systèmes de stockage de données EMC

Services d'appui à la Base de soutien logistique

- Entretien de 52 bâtiments (41 657 m²) et leurs dépendances, de 26 modules à parois souples et de 236 305 m² de terrain non bâti, dont 86 280 m² d'espace de stockage et 91 100 m² de routes et d'aires de stationnement, moyennant 31 contrats de services dont 11 contrats relatifs à l'entretien des bâtiments, 7 contrats d'entretien des sols, 9 accords d'achat général de fournitures et 4 contrats de services collectifs
- Remise à neuf de 3 bâtiments offerts par le Gouvernement italien

Bureau de la sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 au sein de la Base
- Achèvement du plan de sécurité de la Base de soutien logistique, conformément à la politique du Département de l'appui aux missions en matière de sécurité
- Service d'assistance et d'entretien pour le dispositif de surveillance vidéo des locaux et installations de la Base

Unités hébergées

Bureau régional de la sécurité aérienne

- Organisation d'exercices annuels d'intervention en cas d'accidents d'avion, à la Base de soutien logistique, à la MINUK et à la MONUG
- Fourniture d'avis à la Base de soutien logistique, à la MINUK et à la MONUG au sujet de la mise en application des politiques, procédures et directives relatives à la sécurité aérienne, établies par le Siège de l'ONU ou, le cas échéant, en fonction de procédures internationales nouvelles
- 10 missions d'évaluation des mesures de prévention des accidents à la MINUK (5) et à la MONUG (5)
- 4 missions d'évaluation des appareils affrétés pour de courtes périodes à la Base de soutien logistique et à la MINUK
- Diffusion mensuelle de documents d'information sur la sécurité aérienne à la Base, à la MINUK et à la MONUG
- 4 missions d'enquête auprès des transporteurs aériens basés dans la région, à la demande du Siège
- Organisation des réunions trimestrielles du Conseil pour la sécurité de l'aviation à la MONUG, à la MINUK et à la Base de soutien logistique
- Missions d'aide à la sécurité aérienne à l'UNFICYP et à la FINUL, à la demande du Siège

Centre d'opérations aériennes stratégiques

- Contrôle et suivi de tous les appareils de la flotte aérienne des Nations Unies en service dans les missions de maintien de la paix, qui sont affrétés pour de courtes ou de longues périodes au transport de passagers et de fret et aux opérations intermissions
- Établissement des rapports d'utilisation des aéronefs dans les temps pour faciliter l'évaluation de l'exécution et du respect des contrats
- Maintien d'une capacité d'intervention opérationnelle, 24 heures sur 24, pour des opérations de recherche et de sauvetage ainsi que pour des vols d'évacuation sanitaire et d'urgence entre la Base et les missions
- Approbation et suivi de tous les vols intermissions effectués par les aéronefs du Département des opérations de maintien de la paix à l'échelle mondiale

Cellule de formation

- Organisation de 18 cours de formation préalable au déploiement (en moyenne, 25 personnes par cours) à l'intention de 450 membres du personnel civil recruté sur le plan international
- Organisation de 2 séminaires à l'intention de hauts responsables des missions (48 nouveaux responsables civils et militaires)
- Organisation de la formation préalable au déploiement pour le personnel fourni par les États Membres et évaluation de la formation à la demande des États Membres et conformément au calendrier convenu pour le déploiement des contingents
- Organisation d'un atelier par l'entremise du Centre intégré de formation du personnel des missions à l'intention de 36 coordonnateurs de la formation et membres du personnel du Centre
- Organisation d'un cours à l'intention de 18 nouveaux coordonnateurs de la formation et membres du personnel du Centre

Centre de gestion du système d'information géographique

- Gestion d'un dépôt de données géospatiales sur le maintien de la paix, qui comprend un système de sauvegarde et de copie des données et qui fournit des données à l'ensemble des missions de maintien de la paix et des services du Siège
- Conservation des données géospatiales (cartes, cartes numériques, images satellites et analyses du terrain) qui seront mises à la disposition de l'ensemble des missions et des services du Siège

Groupe d'études techniques

- Élaboration de 10 maquettes des installations des états-majors de missions, avec vues aériennes montrant l'emplacement des aires de cantonnement, à être utilisées ultérieurement par le Siège
- Élaboration de 5 modèles d'installations des états-majors de missions, avec spécifications, devis quantitatifs et description des travaux, à utiliser lorsqu'il faut faire appel à des entreprises privées

Facteurs externes : Les biens et services seront fournis dans les délais prévus par les contrats.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du Chef de l'administration de la Base de soutien logistique

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Chef de l'administration^b											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	1	–	–	–	3	3	–	6
Effectif proposé 2008/09	–	1	1	1	–	–	–	3	3	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de la sécurité											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09 ^c	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9

Catégorie	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		recruté sur le plan national ^a	des Nations Unies	
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	1	1	–	–	–	3	3	–	6
Effectif proposé 2008/09	–	1	1	1	–	–	–	3	12	–	15
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	9	–	9

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Y compris le juriste.

^c Compte tenu du transfert de deux postes d'un Bureau de la sécurité de la catégorie qui existait à l'ancienne Section des services généraux (à présent Section de la gestion du matériel).

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 9 postes d'agent des services généraux (2 postes transférés et 7 nouveaux postes)

Bureau de la sécurité

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 9 postes d'agent des services généraux (2 postes transférés et 7 nouveaux postes)

20. Le Département de la sûreté et de la sécurité a effectué une évaluation de la sécurité à la Base de soutien logistique du 19 au 23 novembre 2007, à la demande de la Base. Il avait pour mission d'examiner les dispositifs de sécurité existant dans la zone à utilisation exclusive et de recommander des mesures pour améliorer ces dispositifs et mieux sensibiliser aux questions de sécurité. Aux termes des conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation, le Chef de la Base devait être nommé responsable des questions de sécurité de zone. Le Bureau de la sécurité, doté de deux postes d'agent des services généraux (le Chef de la sécurité et son assistant) et relevant de la Section des services généraux, devait être placé sous l'autorité directe du Responsable de la sécurité. Il est proposé de renforcer son effectif par la création de sept postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (4 agents de sécurité et 3 gardes de sécurité). Le Bureau de la sécurité compterait au total neuf postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il aurait pour fonctions :

a) De mettre en œuvre le système de gestion de la sécurité des Nations Unies dans la zone à utilisation exclusive de la Base et d'assurer un appui en matière de sécurité à toutes les entités des Nations Unies;

b) D'évaluer régulièrement les risques de sécurité pour tout le personnel des Nations Unies et les personnes à leur charge, les activités et les biens présents dans la zone à utilisation exclusive et à Brindisi;

c) De mettre au point un plan de sécurité adapté aux conditions particulières de la zone à utilisation exclusive, en tenant compte des arrangements et accords conclus avec le pays hôte; et

d) De prévoir des « espaces surveillés » pour le matériel essentiel et un espace d'entreposage sécurisé, au sein de la zone à utilisation exclusive pour le matériel cédé.

21. Les sept postes d'agent des services généraux proposés comprendraient quatre postes d'agent de sécurité et trois postes de garde de sécurité. Conformément aux fonctions assignées aux bureaux de la sécurité, les agents de sécurité auraient pour tâche de veiller à la sécurité du matériel et du personnel de la Base de soutien logistique dans la zone à utilisation exclusive et, à cette fin, de mettre en place un dispositif de surveillance des entrées et des sorties, en prévoyant l'installation de caméras de surveillance en circuit fermé, l'utilisation de systèmes de téléphone et de transmissions radio, et la mise en place de cellules d'enregistrement dans les centres de contrôle. Ils superviseraient les gardes de sécurité, aideraient à enquêter sur les incidents liés à la sécurité et contrôlèrent la circulation piétonnière et automobile. L'un des agents de sécurité serait l'adjoint du Chef de la sécurité. Les gardes de sécurité surveilleraient les points d'entrée et de sortie de la Base, contrôlèrent tout le personnel et le matériel entrant et sortant du périmètre, y compris les automobiles, surveilleraient les écrans de surveillance en circuit fermé et la vérification électronique des cartes d'identité, feraient tous les jours régulièrement la ronde dans toute la Base et surveilleraient les violations des consignes anti-incendie et de sécurité.

Tableau 2

Ressources humaines : Services d'appui à la Base de soutien logistique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Chef des services d'appui											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des finances et du budget											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	2	–	–	3	9	–	12
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	9	–	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du personnel											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	2	8	–	10
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	1	–	–	2	8	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes temporaires approuvés 2007/08 ^b	–	–	–	–	–	–	–	–	6	–	6
Postes temporaires proposés 2008/09 ^b	–	–	–	1	–	–	–	1	7	–	8
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Section des achats											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	9	-	11
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la gestion des installations											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	1	-	-	-	1	12	-	13
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	12	-	13
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Section de la gestion du matériel (ancienne Section des services généraux)											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	1	-	-	-	1	15	-	16
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	2	-	-	-	2	13	-	15
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	(2)	-	(1)
Infirmierie (ancienne Section des services généraux)											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09 ^c	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
Variation nette	-	-	1	-	-	-	-	1	1	-	2
Total, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	2	4	-	-	10	55	-	65
Effectif proposé 2008/09	-	-	5	3	4	-	-	12	54	-	66
Variation nette	-	-	1	1	-	-	-	2	(1)	-	1
Postes temporaires approuvés 2007/08											
Postes temporaires approuvés 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	6
Postes temporaires proposés 2008/09											
Postes temporaires proposés 2008/09	-	-	-	1	-	-	-	1	7	-	8
Variation nette	-	-	-	1	-	-	-	1	1	-	2
Total											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	2	4	-	-	10	61	-	71
Effectif proposé 2008/09	-	-	5	4	4	-	-	13	61	-	74
Variation nette	-	-	1	2	-	-	-	3	-	-	3

^a Administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Dont 6 postes temporaires au Groupe Prospection et recrutement.

^c Compte tenu du transfert d'un poste de l'infirmierie qui existait à la Section des services généraux (devenue Section de la gestion des installations).

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 3 postes/ affectations provisoires (1 P-4 et 1 P-2 affectation provisoire d'un agent temporaire autre que pour les réunions de la classe P-3)

Personnel recruté sur le plan national : variation : néant (transfert d'un poste d'agent des services généraux compensé par la création d'un poste d'agent des services généraux)

Section du personnel

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (P-3 – affectation provisoire)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (affectation provisoire, recruté sur le plan national)

22. La Section du personnel a connu un surcroît de travail ces dernières années, qui a atteint un niveau critique. La Section comprend 10 fonctionnaires (1 P-4, 1 agent du Service mobile et 8 agents des services généraux recrutés sur le plan national) et administre en moyenne quelque 242 agents. En outre, la Section gère les frais de voyage et indemnités connexes du personnel qui participe aux stages de formation préalables au déploiement et autres programmes de formation qui sont organisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Les activités du Groupe Prospection et recrutement qui viennent à l'appui du recrutement dans les missions de maintien de la paix ont par ailleurs affecté la charge de travail de la Section, notamment dans le domaine de l'administration des frais de voyage et indemnités connexes. Ainsi, et dans l'attente de la décision qui sera adoptée sur les perspectives à long terme de la Base de soutien logistique dans le cadre du projet de budget pour 2009/2010, il est proposé de renforcer, à titre temporaire, le tableau d'effectifs de la Section du personnel par le biais de la création des postes de spécialiste des ressources humaines (P-3) et d'assistant chargé des ressources humaines (recruté sur le plan national) au titre d'affectations provisoires.

23. Le spécialiste des ressources humaines, qui relève du Chef de la Section du personnel, superviserait l'administration des contrats, le recrutement ainsi que le calcul des prestations et indemnités. Le titulaire serait en outre responsable des activités du bureau des voyages, notamment l'appui au Service intégré de formation, et entre autres, les stages de formation préalables au déploiement du personnel recruté au titre des opérations de maintien de la paix.

24. L'assistant chargé des ressources humaines aiderait le Chef de la Section du personnel dans tous les domaines se rapportant à la gestion des vacances de poste, notamment un appui administratif à l'intention de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions et au Siège, pour l'examen des dossiers. Le titulaire apporterait en outre une assistance en matière d'analyse et de règlement des demandes de remboursement de frais médicaux présentés par les agents de la Base de soutien logistique et les personnes à leur charge, d'administration des prestations familiales, de la formation initiale à l'intention des nouveaux agents, de l'administration du tableau d'effectifs ainsi que de la gestion des congés.

Section de la gestion du matériel

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (P-2)

Personnel recruté sur le plan national : diminution nette de 2 postes (1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national compensé par le transfert de 3 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national)

25. En raison du transfert du Bureau des services généraux et de la sécurité au Bureau du Chef de l'administration ainsi que de l'infirmerie aux Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies, le Groupe du courrier et de la valise diplomatique auprès de l'ancienne Section des services généraux a maintenant été absorbé par la Section de la gestion du matériel. Les activités de la Section consisteront principalement à administrer des activités liées à la gestion du matériel.

26. Il a été proposé d'établir un Groupe de la codification au sein de la Section afin de faire face au surcroît de travail occasionné par les activités de codification venant à l'appui du Département de l'appui aux missions et des missions sur le terrain. La codification est un processus périodique et permanent. Il exige un suivi régulier et une amélioration continue de la qualité des données ainsi que de la planification et de l'exécution des tâches et projets supplémentaires. Un bon système de codification aurait une incidence positive sur les inventaires des missions et devrait permettre une réduction considérable du traitement des demandes par le système Galileo de gestion des stocks. Une normalisation et une harmonisation supplémentaires des données devraient être entreprises afin de répondre à l'augmentation du nombre des demandes d'information relatives aux biens consommables émanant des missions et des organes de contrôle. Aux fins d'assurer une plus grande efficacité de la codification et de la gestion des stocks, la responsabilité première de la codification des biens reposerait sur le Groupe, une fonction dont s'acquittaient auparavant et en partie les unités à comptabilité autonome des missions de maintien de la paix.

27. Ce groupe aurait notamment pour fonction de codifier les séries et les biens consommables et de dresser une liste des biens par le biais de systèmes de gestion intersectoriels. Ces tâches conditionnent également la mise en œuvre des progiciels de gestion intégrée et des Normes comptables internationales pour le secteur public.

28. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de renforcer le tableau d'effectifs de la Section par le biais de la création des postes de spécialiste de la gestion des biens (codification), à la classe P-2, et d'assistant (gestion des biens) (agent des services généraux recruté sur le plan national).

29. Le Spécialiste de la gestion des biens (codification) aurait un rôle de supervision au sein du Groupe et rendrait compte au Chef de la Section de la gestion du matériel. Le titulaire arrêterait et mettrait en place les protocoles et les procédures relatives à la codification et à la mise sur pied des programmes de formation connexes à l'intention des unités à comptabilité autonome au Siège et sur le terrain. En outre, le Spécialiste superviserait le regroupement des questions relatives au nettoyage final des données dans le système Galileo de gestion des stocks et serait responsable de la création d'un système de codification des biens consommables et de la mise au point de critères relatifs aux activités de codification.

30. L'Assistant (gestion des biens) (agent des services généraux recruté sur le plan national) prêterait son appui au Spécialiste de la gestion des biens (codification). Le

titulaire aiderait le Spécialiste de la gestion des biens (codification) en contrôlant et en déterminant l'exactitude et la cohérence des données d'inventaire (solde de clôture de l'exercice précédent et solde d'ouverture de l'exercice en cours) au titre des quantités effectives de biens détenus ainsi que leur valeur. Le titulaire établirait au jour le jour des rapports en vue d'assurer, dans la mesure du possible, le respect des exigences des produits prévus dans les budgets axés sur les résultats, et fournirait des explications sur les écarts constatés. À cet égard, le titulaire s'occuperait également du contrôle quotidien des biens consommables, du transfert des bordereaux et des bons de travail en tenant compte des ajustements de valeur à effectuer aux fins de l'établissement des rapports financiers, ainsi que de la normalisation de la description des articles, conformément aux directives du Siège, et de la validation des résultats obtenus par le système Galileo de gestion des stocks.

31. Il serait procédé au transfert à l'infirmerie d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (poste d'infirmière), dont le titulaire relèverait du Chef des Services d'appui à la Base de soutien logistique des Nations Unies. Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (Chef du service de sécurité et Assistant de sécurité) seraient transférés au Bureau des services généraux et de la sécurité, où ils relèveraient directement du Chef de l'administration de la Base de soutien logistique, conformément aux recommandations formulées dans le rapport d'évaluation du Département de la sûreté et de la sécurité

Infirmerie (anciennement Section des services généraux)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (P-4)

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 0 poste [1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national compensé par le transfert du poste d'infirmière (anciennement Section des services généraux)]

32. L'infirmerie, qui fait partie de l'ancienne Section des services généraux, offre des consultations sans rendez-vous et assure les premiers soins à l'intention des fonctionnaires recrutés sur le plan international ou national et des personnes à leur charge, des agents contractuels, notamment du Centre international de calcul (CIC), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de Trygen, du personnel du Programme alimentaire mondial et des participants aux programmes de formation dispensés à la Base de soutien logistique. L'infirmerie emploie à l'heure actuelle trois médecins locaux, à temps partiel et par contrat. Ils sont aidés par une infirmière à plein temps (1 agent des services généraux recruté sur le plan national) et par une assistante administrative à temps partiel (vacataire). L'infirmerie, grâce au personnel contractuel existant et à une infirmière, dispense un soutien sanitaire, gère les dossiers et documents médicaux, procède aux visites médicales d'engagement et aux visites médicales périodiques, et fournit des conseils en matière de médecine des voyages et des services consultatifs (vaccinations et trousse médicale, médecine préventive et promotion sanitaire). Il est prévu que l'infirmerie réponde à des situations d'urgence des Nations Unies dans des lieux géographiquement proches de la Base, dispense des cours et établit un plan d'urgence venant à l'appui des mécanismes nationaux de préparation et d'intervention.

33. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de créer un service médical de niveau 1 pleinement opérationnel. Gardant à l'esprit les ressources nécessaires au fonctionnement de la Base et dans l'attente de la création d'une infirmerie

pleinement opérationnelle qui répond aux normes de niveau 1, la création d'un poste de médecin (P-4) a été proposée à la place de l'utilisation constante de médecins travaillant à temps partiel. Le poste d'infirmière (agent des services généraux recruté sur le plan national) serait transféré de l'ancienne Section des services généraux; son titulaire assisterait le médecin.

34. Le médecin (P-4) serait chargé de la gestion quotidienne de l'infirmierie, notamment des fonctions cliniques, du traitement des urgences, de l'administration des visites médicales préalables à l'affectation et des visites médicales périodiques, des vaccinations, de l'aiguillage d'un malade vers un spécialiste, des consultations de suivi avec des spécialistes, des services consultatifs médicaux ainsi que du traitement des problèmes se rapportant au milieu du travail, aux conditions de travail, à la sécurité du travail et à l'hygiène de travail. En outre, le médecin informerait le Chef des Services d'appui de la Base de soutien logistique des normes médicales applicables au recrutement, aux absences et aux évacuations sanitaires, conformément aux principes et directives de l'Organisation des Nations Unies. Il donnerait également des conseils à l'infirmière (agent des services généraux recruté sur le plan national) aux fins d'assurer la disponibilité des fournitures et le fonctionnement adéquat du matériel médical. Enfin, le titulaire veillerait à la mise en œuvre appropriée des programmes de formation afin de conserver et de renforcer les capacités médicales nécessaires (éducation sanitaire, prévention du VIH/sida, premiers secours, réanimation cardio-pulmonaire). La création du poste de médecin serait compensée par l'annulation des arrangements contractuels à temps partiel.

Tableau 3
Ressources humaines : Services de soutien logistique

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Chef des Services de soutien logistique											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des opérations logistiques											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	2	–	–	3	22	–	25
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	25	–	28
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	3
Section des transports											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	2	–	–	3	20	–	23
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	–	2	–	–	3	22	–	25
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Affectation provisoire 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation provisoire 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total, Section des transports											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	2	-	-	3	20	-	23
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	2	-	-	3	23	-	26
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Section des approvisionnements											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	1	1	-	-	2	12	-	14
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	1	1	-	-	2	15	-	17
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Section du génie											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	1	-	-	2	22	-	24
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	1	-	-	2	23	-	25
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total, personnel civil											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	1	6	-	-	11	78	-	89
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	1	6	-	-	11	87	-	98
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	9	-	9
Affectation provisoire 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation provisoire 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	1	6	-	-	11	78	-	89
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	1	6	-	-	11	88	-	99
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	10

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 10 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Section des opérations logistiques

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

35. Le Groupe de la réception et de l'inspection de la Section des opérations logistiques effectue un contrôle de la qualité vital du matériel reçu à la Base de soutien logistique, notamment les stocks stratégiques pour déploiement rapide et les acheminements de matériel qui passent par la Base. Huit agents, qui travaillent indépendamment, procèdent aux inspections physiques. Ils possèdent des connaissances techniques spécialisées, l'expérience et la formation requises dans le domaine du contrôle de la qualité, ainsi qu'un savoir-faire en matière de manutention et de conditionnement, qui leur permettent de mener ces inspections. Sur les 8 agents, 4 sont des agents des services généraux et les 4 autres des agents contractuels. Il est fait appel aux agents contractuels en raison du surcroît de travail enregistré dans le domaine de la réception et de l'inspection. Ces agents contractuels sont des techniciens spécialisés du contrôle de la qualité dans les domaines du génie, des transports, des approvisionnements ainsi que des technologies de l'information et des communications. Ils se spécialisent également dans la manipulation appropriée des marchandises dangereuses, la manutention sans risque et la mise en évidence d'infestations et autres dangers dans les chargements. Ils enregistrent et tiennent à jour les données dans les systèmes de gestion de l'information, notamment Galileo et Mercury.

36. Dans le cadre de l'objectif qui consiste à régulariser ces fonctions essentielles, et vu les difficultés liées à la mise en œuvre des arrangements temporaires concernant le personnel contractuel sur le long terme, en raison des dispositions des codes du travail à l'échelon local et international, vu aussi l'objectif de l'Organisation qui consiste à tirer le meilleur parti des capacités nationales, il est proposé de convertir trois postes d'agent contractuel en des postes d'assistant à la réception et à l'inspection (agents des services généraux recrutés sur le plan national).

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

37. La Section des approvisionnements est responsable de l'entreposage, du stockage et de l'entretien des stocks stratégiques pour déploiement rapide et des stocks de réserve des Nations Unies, notamment des groupes électrogènes, des bâtiments préfabriqués et du matériel connexe. En outre, au cours des dernières années, la Section s'est chargée du stockage et de l'entretien de systèmes de balayage à rayons X et de télévisions en circuit fermé au titre de la sécurité, du matériel destiné aux opérations aériennes et de systèmes audiovisuels non professionnels, moyennant le recours à un certain nombre d'agents contractuels indépendants. Dans le cadre de l'objectif qui consiste à régulariser ces fonctions essentielles, et vu les difficultés liées à la mise en œuvre des arrangements temporaires concernant le personnel contractuel sur le long terme, en raison des dispositions des codes du travail à l'échelon local et international, vu aussi l'objectif

de l'Organisation qui consiste à tirer le meilleur parti des capacités nationales, il est proposé de convertir trois postes d'agent contractuel indépendant en postes d'assistant à l'approvisionnement (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Sous la direction du Chef de la Section, les titulaires de ces postes s'occuperaient, outre les fonctions normales d'entreposage, de stockage et d'entretien du matériel, des fonctions de planification et d'organisation, de la gestion des contrats, de l'emballage et de la conservation, du contrôle de la qualité et de l'appui aux clients, ainsi que de l'analyse du retour d'information des clients.

Section des transports

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 3 postes (2 postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national et 1 poste d'agent du personnel temporaire, recruté sur le plan national)

38. L'atelier de travaux de carrosserie de la Section des transports de la Base de soutien logistique comprend 5 agents : 3 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 2 agents du personnel d'appui logistique contractuel. Ces agents appuient tant le parc de la Base de soutien logistique que celui des stocks stratégiques pour déploiement rapide, exercent des fonctions d'évaluation et contribuent au raccourcissement du temps d'immobilisation passé à réparer les véhicules endommagés envoyés à la Base de soutien logistique, et supervisent la remise en état efficace de la réserve des Nations Unies, notamment des véhicules lourds tels que les chargeurs d'avion de type K, les motoniveleuses (engins de construction), les dépanneuses et les véhicules de patrouille blindés à l'épreuve des mines. Vu le caractère permanent des fonctions de réparation des véhicules compte tenu de la législation du pays hôte se rapportant à l'emploi des agents contractuels indépendants qui exercent des fonctions à caractère permanent, ainsi que de l'objectif de l'Organisation qui consiste à tirer le meilleur parti des capacités nationales, il est proposé de créer deux postes de mécaniciens auto (agents des services généraux recrutés sur le plan national). Cette mesure permettrait de régulariser les agents contractuels indépendants, qui feraient ainsi partie du personnel de la Base recruté sur le plan national. Par ailleurs, le volume des activités de transport à l'appui de la Cellule de formation s'est accru du fait d'une augmentation des activités de formation, qui comprennent notamment l'accueil, l'apprentissage des règles de formation des convois et la formation aux situations de prise d'otages, et auxquelles il faut ajouter les activités des unités hébergées. Compte tenu de l'essor du volume des activités de transport, il est proposé de créer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), qui serait financé au titre de la rubrique des affectations provisoires. Aux côtés des autres chauffeurs, le titulaire s'acquitterait de tâches telles que celles relevant des activités du Bureau de liaison, le transport des formateurs et des fournitures, l'essai et le rodage des véhicules des stocks stratégiques pour déploiement rapide, la collecte des véhicules auprès des concessionnaires et le lavage des véhicules.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste (agent des services généraux recruté sur le plan national)

39. La Section du génie des Services de soutien logistique est chargée de la réception, de l'entretien, du stockage et de l'expédition des stocks stratégiques pour

déploiement rapide [groupes électrogènes, matériel de cuisine, conteneurs, systèmes de purification de l'eau et structures à parois souples (Rubb Hall)] ainsi que de la remise en état et de la gestion des stocks de réserve des Nations Unies. La Section est également chargée de l'élaboration et de la supervision des projets, de la définition des prestations à fournir, du contrôle des cahiers des charges, des plans et des spécifications, de l'évaluation des propositions techniques, de la conception des structures et des systèmes, selon qu'il y a lieu, de la coordination des travaux entrepris par les ingénieurs conseils, de la supervision des travaux au cours des phases de construction et de la rénovation des bâtiments mis à la disposition de la Base dans le cadre de l'additif au mémorandum d'accord signé entre le Secrétaire général et la République italienne le 23 novembre 1994. La Section comprend le Groupe des groupes électrogènes, le Groupe d'appui pour le matériel de la Mission et le Groupe des projets. Le rôle du Groupe des projets se définit comme suit : établir les directives générales et techniques du cahier des charges se rapportant aux différents projets de la Base prévus au budget et des critères d'évaluation des offres des soumissionnaires; procéder à une évaluation technique des offres; élaborer des rapports d'exécution concernant les consultants et les fournisseurs; superviser la mise en œuvre des projets; fournir une assistance technique au cours de la procédure d'établissement du budget. À l'heure actuelle, il n'y a qu'un poste d'architecte auxiliaire qui soit associé à cette fonction, sous la direction du Chef du bureau infrastructure. Afin d'augmenter le tableau d'effectifs de la Section en raison du surcroît de travail découlant du nombre accru de chantiers à mettre en train et du nombre de fournisseurs à superviser, la création d'un poste supplémentaire d'architecte auxiliaire est proposée (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Tableau 4
Ressources humaines : Services des transmissions et de l'informatique

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Bureau du Chef, Services des transmissions et de l'informatique											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	2	–	3
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	–	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1
Section des réseaux informatiques											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	1	7	–	–	8	7	–	15
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	1	6	–	–	7	7	–	14
Variation nette	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)
Section des services d'appui informatique											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	1	1	–	–	2	3	–	5
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	1	1	–	–	2	3	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>								<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total	
<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel				
Groupe de l'assistance informatique, de l'entretien intégré, de la maintenance de l'infrastructure et des données informatiques, et de la gestion des équipements											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	1	–	–	1	23	–	24
Effectif proposé 2008/09	–	–	–	–	2	–	–	2	23	–	25
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	2	9	–	–	12	35	–	47
Effectif proposé 2008/09	–	–	2	2	9	–	–	13	35	–	48
Variation nette	–	–	1	–	–	–	–	1	–	–	1

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (création de 1 poste de la classe P-4)

Bureau du Chef, Services des transmissions et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (reclassement de 1 poste P-4 existant à la classe P-5 et création de 1 poste de la classe P-4)

40. Les Services des transmissions et de l'informatique de la Base de soutien logistique sont devenus un centre de liaison des technologies de l'information et des communications et servent de passerelle à la transmission de données telles que le courrier électronique, les communications téléphoniques et les systèmes de visioconférence entre les opérations de maintien de la paix à travers le monde et le Siège de l'ONU. Ils hébergent 155 liaisons par satellites. En outre, ils supervisent et coordonnent l'établissement et la mise en activité de 800 liaisons par satellites des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, ils administrent un centre informatique qui héberge plus de 400 serveurs et logiciels connexes. Il fait office de centre de reprise après sinistre et de continuité des activités, sauvegardant toutes les données des missions de maintien de la paix des Nations Unies et hébergeant tous les logiciels. Depuis quelques années, l'ampleur et l'importance du soutien apporté au Département de l'appui aux missions, au Département des opérations de maintien de la paix, aux opérations de maintien de la paix à travers le monde et à d'autres entités des Nations Unies (Commission économique pour l'Afrique, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Genève, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Cour pénale internationale, Commission d'enquête internationale indépendante, Fondation mondiale pour la population, Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Office des Nations Unies à Vienne, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, etc.) ont considérablement augmenté.

41. Le Département de l'appui aux missions héberge notamment, mais pas exclusivement, de nombreux systèmes conçus spécialement pour les opérations et missions relevant du Département des opérations de maintien de la paix à la Base de soutien logistique. Parmi ceux-ci figurent le courriel Lotus Notes, la gestion de la chaîne d'approvisionnement Galileo et Mercury, ainsi que nombreux sites Web et des portails qui assurent la promotion des opérations de maintien de la paix. Ces activités complexes et intégrées du Centre de données de la Base répondent aux nombreux besoins administratifs et techniques de la communauté du maintien de la paix.

42. Le tableau des effectifs des Services des transmissions et de l'informatique, à savoir 47 agents recrutés sur le plan international et national, 140 agents contractuels dont 107 agents appartenant à des organes des Nations Unies tels que le Centre international de calcul (CIC) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), 17 fournisseurs internationaux (Trygen) et 16 fournisseurs indépendants, permettent d'assurer, au jour le jour, le fonctionnement des Services.

43. Les directeurs de projets du Centre international de calcul (CIC) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) qui sont affectés à la Base sont des fonctionnaires de la classe P-5, alors que le Chef des Services des transmissions et de l'informatique est un fonctionnaire de la classe P-4. Les fonctions actuelles du Chef consistent à :

a) Superviser la mise en œuvre globale, la gestion et l'élaboration de stratégies se rapportant aux infrastructures des technologies de l'information et des communications à la Base de soutien logistique;

b) Veiller à ce que les activités prévues soient bien coordonnées au sein du système des Nations Unies, en liaison avec le Siège et les opérations de maintien de la paix;

c) Élaborer des concepts d'opérations et mettre en œuvre des stratégies et des tactiques;

d) Fournir des services communs se rapportant aux technologies de l'information et des communications à la Base de soutien logistique.

44. Étant donné que le Chef des Services des transmissions et de l'informatique (P-4) est chargé, dans le cadre de ses attributions, de gérer et d'administrer l'infrastructure la plus importante et la plus complexe en technologies de l'information et des communications au sein du système des Nations Unies, une tâche qui exige une coordination et une action avec les hauts responsables à l'échelle du système en ce qui concerne la mise en œuvre et la gestion du centre de liaison des communications globales, et vu l'augmentation importante des ressources gérées au cours des dernières années, il est proposé de reclasser le poste de la classe P-4 à la classe P-5. Cette mesure permettrait de maintenir un appui essentiel en matière de technologies de l'information et des communications en faveur des missions sur le terrain et d'élaborer des plans pour les besoins futurs des opérations de maintien de la paix et pour le centre de liaison des communications globales.

45. Le Comité des commissaires aux comptes, comme suite à l'opinion assortie de commentaires contenus dans le rapport pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/5 (vol. II), chap. II) sur les normes et procédures de sécurité informatique a

recommandé que l'Administration et/ou la mission ou les missions pertinentes accélèrent, en collaboration avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, la mise sur pied d'une fonction axée sur l'élaboration et l'application de normes et procédures de sécurité dans le domaine des technologies de l'information et des communications. Il est proposé qu'un poste de responsable de haut niveau de la gestion de la sécurité de l'information, à la classe P-4 soit créé au Bureau du Chef des Services des transmissions et de l'informatique. Le responsable de haut niveau de la gestion de la sécurité de l'information serait chargé de la gestion et de l'administration du système de gestion de la sécurité de l'information du Département de l'appui aux missions et de la Base de soutien logistique et devrait veiller à ce que les objectifs établis se rapportant à la sécurité et au contrôle informatiques soient respectés. Les fonctions du titulaire consisteraient à :

- a) Planifier, concevoir, élaborer et mettre en œuvre les politiques, procédures et mécanismes multidisciplinaires nécessaires en matière de technologies de l'information et des communications et administrer le système de gestion de la sécurité de l'information;
- b) Veiller à ce que les données du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux opérations hors Siège hébergées à la Base de soutien logistiques soient protégées;
- c) Appliquer les contre-mesures nécessaires en vue d'éliminer ou de réduire la vulnérabilité et les menaces d'intrusion électronique;
- d) Réduire, atténuer, éliminer ou éviter les menaces dont pourraient faire l'objet les données;
- e) Sensibiliser aux problèmes de sécurité informatique.

Section des réseaux informatiques

Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (poste d'agent du Service mobile)

46. Il est proposé que le poste de superviseur du Centre de contrôle du réseau (poste d'agent du Service mobile) soit transféré du Centre de contrôle du réseau afin que le titulaire soit en mesure de diriger et coordonner l'ensemble des opérations du Groupe de l'assistance informatique, de l'entretien intégré, de la maintenance de l'infrastructure et des données informatiques, et de la gestion des équipements. Un tel transfert a été proposé dans le cadre du projet de budget, dans le contexte de la réorganisation de la Base de soutien logistique et est présenté de nouveau au titre de la prise en compte de la question de la spécialisation au sein du Groupe de l'assistance informatique, de l'entretien intégré, de la maintenance de l'infrastructure et des données informatiques, et de la gestion des équipements.

Groupe de l'assistance informatique, de l'entretien intégré, de la maintenance de l'infrastructure et des données informatiques, et de la gestion des équipements

Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste (agent du Service mobile)

47. Il est proposé d'augmenter l'effectif du Groupe de l'assistance informatique, de l'entretien intégré, de la maintenance de l'infrastructure et des données

informatiques, et de la gestion des équipements en créant un poste de superviseur du Centre de contrôle du réseau (agent du Service mobile), qui sera pourvu grâce au transfert du poste et de son titulaire à partir de la Section des réseaux informatiques. Les fonctions attachées à ce poste demeurent inchangées. Ce transfert aurait pour objectif de mieux intégrer les fonctions associées à ce poste dans la structure des Services des transmissions et de l'informatique.

Tableau 5
Ressources humaines : Unités hébergées

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Cellule de formation											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	4	-	-	-	8	2	-	10
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	4	-	-	-	8	2	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires approuvées 2007/08											
Affectations temporaires approuvées 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires proposées 2008/09											
Affectations temporaires proposées 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	4	4	-	-	-	8	2	-	10
Effectif proposé 2008/09	-	-	4	4	-	-	-	8	2	-	10
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bureau régional de la sécurité aérienne											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires approuvées 2007/08											
Affectations temporaires approuvées 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires proposées 2008/09											
Affectations temporaires proposées 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre d'opérations aériennes stratégiques											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	2	-	-	-	3	-	-	3

<i>Personnel recruté sur le plan international</i>											
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>	Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	2	-	-	-	3	-	-	3
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires approuvées 2007/08	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Affectations temporaires proposées 2008/09	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	2
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	2	1	-	-	4	1	-	5
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	2	1	-	-	4	1	-	5
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe d'études techniques											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2008/09	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires approuvées 2007/08	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Affectations temporaires proposées 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	1	-	-	-	2	2	-	4
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Centre de gestion du système d'information géographique											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Effectif proposé 2008/09	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	1
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectations temporaires approuvées 2007/08	-	-	-	1	1	-	-	2	5	-	7
Affectations temporaires proposées 2008/09	-	-	-	1	1	-	-	2	5	-	7
Variation nette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	-	-	1	1	1	-	-	3	5	-	8

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>							Total partiel	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-1</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Services généraux</i>	<i>Service de sécurité</i>				
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	5	–	8
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	6	8	–	–	–	14	2	–	16
Effectif proposé 2008/09	–	–	6	8	–	–	–	14	2	–	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Affectations temporaires approuvées 2007/08	–	–	1	2	2	–	–	5	8	–	13
Affectations temporaires proposées 2008/09	–	–	1	2	2	–	–	5	8	–	13
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	7	10	2	–	–	19	10	–	29
Effectif proposé 2008/09	–	–	7	10	2	–	–	19	10	–	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

II. Hypothèses de planification et ressources nécessaires

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

48. Tout comme le compte d'appui, la Base a pour objectif général de favoriser le fonctionnement efficace et rationnel des opérations de maintien de la paix. Pendant l'exercice 2008/09, le rôle et les activités principales de la Base de soutien logistique évolueront pour s'adapter aux nouveaux besoins des opérations de maintien de la paix mais aussi à ceux du système des Nations Unies dans son ensemble.

49. Le nombre des installations mises à la disposition de la Base de soutien logistique a augmenté. À l'heure actuelle, la Base dispose de 22 entrepôts, de 12 ateliers et bâtiments à usage technique, de 18 bâtiments à usage de bureaux, d'un centre de formation et de 12 terrains non bâtis.

50. La Base, dont le rôle consistait principalement à fournir aux opérations de maintien de la paix un appui dans les domaines de la logistique et des stocks stratégiques pour déploiement rapide, apporte aussi désormais un soutien au Siège, aux bureaux hors Siège, aux missions politiques spéciales et aux autres opérations du Secrétariat et des organismes des Nations Unies.

51. Au cours de l'exercice 2008/09, la Base de soutien logistique continuera de s'acquitter des tâches suivantes :

a) Assurer l'entreposage, l'entretien, la réception, l'inspection, l'affectation et la rotation des véhicules, du matériel de génie, et des fournitures et équipements nécessaires pour lancer et alimenter les missions de maintien de la paix;

b) Entretien et exploiter les réseaux informatiques et de transmissions pour le compte des missions de maintien de la paix et du Siège, notamment les liaisons téléphoniques, vidéo et informatiques par satellite, et assurer les fonctions de reprise après sinistre;

c) Remettre en état les véhicules, les groupes électrogènes et les climatiseurs qui viendront enrichir les stocks de réserve des Nations Unies et seront remis en service dans les missions de maintien de la paix;

d) Assurer le contrôle stratégique sur tous les vols effectués par les opérations de maintien de la paix à l'intérieur de leurs zones de mission respectives, et notamment l'appui pour les vols spéciaux, et analyser des rapports relatifs à l'utilisation des appareils afin d'assurer une gestion efficace de la flotte, la bonne exécution des contrats et le respect des accords d'affrètement passés par l'ONU;

e) Superviser et contrôler la sécurité aérienne de façon objective et approfondie, identifier et analyser les risques, et définir les tendances dangereuses et recenser les mesures correctives que les missions concernées devraient prendre;

f) Assurer l'appui au sol nécessaire pour les mouvements d'aéronefs à la Base de soutien logistique;

g) Accueillir, coordonner et dispenser des programmes de formation destinés aux États Membres dans les centres nationaux et régionaux de formation au maintien de la paix, dans les centres intégrés de formation du personnel des missions, et apporter son appui, sur demande, à la prestation de formations par d'autres organismes, notamment des services de conférence pour toutes les formations qui se déroulent sur la Base.

52. Pendant l'exercice 2008/09, la Base de soutien logistique devra également s'acquitter des fonctions suivantes :

a) Faire pendant au Secrétariat en hébergeant des plateformes nécessaires aux télécommunications et à l'informatique pour tous les bureaux du Secrétariat. La Base contribuerait ainsi au renforcement et à l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies, dans la perspective de créer un cadre opérationnel mondial relatif à la sécurité et à la continuité des opérations informatiques et télématiques, et à la reprise après sinistre;

b) Héberger des centres de données pour les progiciels de gestion intégrés mis en service à l'échelle des Nations Unies.

53. Un rapport complet sur les premières activités de la Force de police permanente, qui sera préparé par un groupe d'experts comprenant des représentants des États Membres, sera présenté à l'été de 2008. Il portera sur des questions touchant l'avenir de la Force de police permanente, notamment ses fonctions essentielles, ainsi que ses besoins en effectifs et en savoir-faire, et le lieu où sera installée sa base d'opérations. Par conséquent, les ressources demandées au titre de la Force de police permanente continueront de ne pas être inscrites au projet de budget de la Base.

54. Pour le long terme, il est aussi envisagé de mettre en service des progiciels de gestion intégrés à l'échelle des Nations Unies, le dispositif de continuité des opérations et reprise après sinistre et un centre de transmissions pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. À ce propos, il a été établi qu'il était indispensable de disposer d'un deuxième centre de transmissions actif qui viendrait en appoint à celui de Brindisi et hébergerait les grandes applications du Secrétariat dans le cadre de la stratégie de continuité des opérations et de reprise après sinistre à trois niveaux. Cela suppose l'installation de deux grands centres de centralisation des données à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et éventuellement d'un centre secondaire à Valence (Espagne). Un rapport recensant les besoins relatifs aux centres de données qu'il est proposé de créer, ainsi que le centre secondaire, sera présenté pour examen à l'Assemblée générale à la reprise de sa soixante-deuxième session.

55. En raison de la réglementation du travail au niveau local et national, l'autre question qui se pose pour le long terme concerne le recours à du personnel contractuel pendant de longues périodes. Compte tenu de la continuité des fonctions concernées, il est proposé de convertir plusieurs postes pourvus par des agents contractuels en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

a) Coopération régionale

56. La Base de soutien logistique continuera d'apporter son soutien au Programme alimentaire mondial, à la fois en assurant l'appui à la manutention au sol à l'Entrepôt de fournitures humanitaires des Nations Unies, qui est situé à Brindisi, et un appui général au centre de formation du PAM, qui se trouve à San Vito (Italie). Elle apportera également son appui au Centre international de calcul. Celui-ci, qui assure un soutien aux Services des transmissions et de l'informatique, et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sont également situés dans la zone à utilisation exclusive.

57. Dans le domaine des transports aériens, le Bureau régional de la sécurité aérienne, créé le 1^{er} juillet 2006, assure le contrôle de la sécurité aérienne pour le compte de la MINUK et de la MONUG. Il apporte également son appui à la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) et à la FINUL dans ce domaine; cette assistance se poursuivra pendant l'exercice 2008/09. Au cours de l'exercice concerné seront organisés et exécutés des exercices d'intervention d'urgence en cas d'accidents aériens pour les missions qui sont présentes dans la région. Le Bureau envisage aussi, pour l'exercice 2008/09, d'élargir la portée de son programme de contrôle de la sécurité aérienne pour en faire bénéficier la FINUL et l'UNFICYP.

b) Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

58. Outre les liens qui l'unissent de longue date au PAM, la Base de soutien logistique coopère maintenant avec d'autres organismes pour ce qui est d'accueillir des conférences interinstitutions sur les technologies de l'information et des communications et d'assurer l'appui à la formation en matière de logistique pour la Brigade d'intervention rapide des forces en attente. Par ailleurs, elle assure les services d'hébergement d'applications et de raccordements réseau pour le compte de plusieurs organismes, fonds et programmes (Commission économique pour l'Afrique, Office des Nations Unies à Nairobi, Office des Nations Unies à Vienne, Cour pénale internationale, Tribunal spécial pour la Sierra Leone, Tribunal pénal

international pour l'ex-Yougoslavie, Tribunal pénal international pour le Rwanda, Commission d'enquête internationale indépendante, Office des Nations Unies à Genève et Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

59. En matière de sécurité et de sûreté, la Base de soutien logistique devra assumer, en collaboration étroite avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le rôle de coordonnateur de secteur (sécurité) pour la zone à utilisation exclusive de la Base, centralisant ainsi les responsabilités dans le domaine de la sécurité pour les organismes des Nations Unies présents à Brindisi.

2. Gains d'efficacité

60. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a pris en compte les gains d'efficacité prévus, comme indiqué ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Transmissions et informatique	58,7	Regroupement et virtualisation des serveurs pour parvenir à une réduction sensible de l'empreinte, faire baisser les dépenses opérationnelles et améliorer la fiabilité des systèmes et des données
	16,1	Adoption des pratiques optimales de la Bibliothèque de l'infrastructure informatique, pour la gestion des services dans le domaine de l'appui aux services
	14,0	Mise en œuvre de l'acheminement à moindre coût et de l'établissement de profils d'utilisateurs pour réduire le coût global des appels téléphoniques sur postes fixes et mobiles de 15 %
Total	88,8	

3. Taux de vacance de postes

61. Pour calculer les prévisions de dépenses pour l'exercice 2008/09, on a pris en compte les taux de vacance de postes prévus, comme indiqué ci-après :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux projeté 2008/09</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	27,7	7,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national	4,8	5,0	5,0
Affectations temporaires ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	50	15,0
Personnel recruté sur le plan national	–	50	5,0

^a Financés au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) / (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	-	-	-	-	-
Contingents	-	-	-	-	-
Police civile	-	-	-	-	-
Unités de police constituées	-	-	-	-	-
Total partiel					
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	5 746,1	6 288,8	7 395,0	1 106,2	17,6
Personnel recruté sur le plan national	9 488,3	11 119,3	13 565,7	2 446,4	22,0
Volontaires des Nations Unies	-	-	-	-	-
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	145,6	941,4	1 912,3	970,9	103,1
Total partiel	15 380,0	18 349,5	22 873,0	4 523,5	24,7
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	282,8	532,7	461,1	(71,6)	(13,4)
Voyages	232,1	628,0	923,8	295,8	47,1
Installations et infrastructures	4 461,3	5 698,5	6 300,6	602,1	10,6
Transports terrestres	704,0	945,5	752,0	(193,5)	(20,5)
Transports aériens	-	-	-	-	-
Transports maritimes ou fluviaux	-	-	-	-	-
Transmissions	4 241,6	4 882,0	5 100,1	218,1	4,5
Informatique	3 996,5	5 269,0	5 616,9	347,9	6,6
Services médicaux	384,3	377,0	251,1	(125,9)	(33,4)
Matériel spécial	-	-	-	-	-
Fournitures, services et matériel divers	3 246,6	3 697,4	3 548,8	(148,6)	(4,0)
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
Total partiel	17 549,2	22 030,1	22 954,4	924,3	4,2
Montant brut	32 929,2	40 379,6	45 827,4	5 447,8	13,5

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) / (2)
Recettes provenant des contributions du personnel	2 241,2	2 692,4	3 492,8	800,4	29,7
Montant net	30 688,0	37 687,2	42 334,6	4 647,4	12,3
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	32 929,2	40 379,6	45 827,4	5 447,8	13,5

^a Compte tenu du transfert des dépenses de personnel temporaire (autre que pour les réunions) de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil).

2. Contributions non budgétisées

62. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Contributions volontaires en nature (non budgétisées) ^a	2 670,7
Total	2 670,7

^a Valeur des bâtiments à usage de bureaux, des ateliers, des entrepôts et des terrains non bâtis mis à la disposition de la Base par le Gouvernement italien.

3. Formation

63. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre de la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 se répartit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Valeur estimative
Consultants	
Consultants en formation	376,1
Voyages	
Voyages liés à la formation	554,5
Fournitures, services et matériel divers	
Frais de formation, fournitures et services liés à la formation	204,6
Total	1 135,2

64. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux périodes précédentes, s'établit comme suit :

(Nombre de participants^a)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police^b</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>
Formation interne	23	639	776	136	318	457	0	0	48
Formation externe ^c	6	14	24	11	18	73	69	674	172
Total	29	653	800	147	336	530	69	674	220

^a À l'exclusion des 24 membres de la mission de l'Union africaine.

^b Les militaires et le personnel de police en question participent aux formations qui se déroulent à Brindisi (formation interne) ou à celles qui sont organisées par les services de formation de la Base dans les pays fournisseurs d'effectifs (formation externe).

^c À la Base de soutien logistique des Nations Unies et à l'extérieur de la zone de mission.

65. La formation du personnel se fait sur place et à l'extérieur. Les formations externes concernent surtout les domaines suivants : transports aériens et sécurité aérienne, obtention de permis pour le transport de matières dangereuses, technologies de l'information et des communications, formation préalable au déploiement et programmes de validation des formations pour les États Membres, transports terrestres, gestion des installations, voyages et maladies tropicales, encadrement et gestion, et gestion de la chaîne logistique. Les formations internes concernent surtout la médiation et la négociation visant à résoudre les conflits; la gestion et le contrôle des finances; les systèmes d'information géographique; l'accueil des civils; le perfectionnement professionnel et technique surtout dans le domaine de la gestion des stocks; l'exploitation de centres de transmissions et de réseaux informatiques; les programmes relatifs à la sûreté; et la gestion et l'administration de la Base de soutien logistique. En tout, 1 550 personnes devraient recevoir une formation au cours de la période considérée, dont 220 militaires et membres de la police. Ce chiffre ne tient pas compte des 24 membres de la mission de l'Union africaine, qui doivent participer à des cours pour responsables de missions. Sur l'ensemble des personnes qui devraient recevoir une formation, les 24 membres de la mission de l'Union africaine et 269 autres personnes (24 agents recrutés sur le plan international, 73 agents recrutés sur le plan national, et 172 militaires et membres de la police) participeront à des formations qui se dérouleront à l'extérieur de la Base. Environ 1 281 personnes recevront une formation à la Base.

66. Sur les trois derniers exercices, le nombre de participants aux formations est passé de 245 en 2006/07 à 1 663 (nombre prévu) en 2007/08, le nombre projeté pour 2008/09 étant de 1 550 (compte non tenu des 24 membres de la mission de l'Union africaine). Par ailleurs, le nombre de participants aux formations externes pour l'exercice 2008/09 sera inférieur au nombre de participants aux formations internes enregistré pour l'exercice précédent. Le nombre de participants aux programmes de formation interne est passé de 159 en 2006/07 à 957 en 2007/08 et devrait atteindre 1 281 en 2008/09. Les efforts de formation visent également le renforcement des

capacités des agents recrutés sur le plan national, le nombre des participants aux formations organisées sur place étant passé de 136 en 2006/07 à 318 en 2007/08 et devant atteindre 457 pour l'exercice 2008/09.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	1 106,2	17,6 %

• Paramètres budgétaires et gestion : moyens et produits revus à la hausse

67. L'augmentation de 1 106 200 dollars des ressources demandées s'explique essentiellement par les traitements à verser aux 53 agents recrutés sur le plan international et les coûts connexes, soit une augmentation nette de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2). Le montant demandé a été calculé sur la base de la moyenne des dépenses par classe et par catégorie de personnel effectivement encourues au cours de l'exercice 2006/07, compte tenu de l'application d'un taux de vacance de postes de 15 %. Les dépenses communes de personnel ont été calculées sur la base de 56 % de la rémunération nette du personnel recruté sur le plan international. En revanche, pour l'exercice 2007/08, le crédit demandé avait été calculé sur la base d'un taux de vacance de 50 % pour tous les postes qu'il était proposé de créer et de 7 % pour tous les autres postes d'agent recruté sur le plan international.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	2 446,4	22,0 %

• **Paramètres budgétaires et gestion : moyens et produits revus à la hausse**

68. L'augmentation de 2 446 400 dollars des ressources demandées s'explique en partie par la création de 17 postes supplémentaires d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont 7 seront affectés au renforcement du Bureau des services de sécurité et 10 aux Services de soutien logistique. Les ressources demandées tiennent compte de l'application des traitements et des coûts connexes à la classe G-4, échelon X, en vigueur au 1^{er} février 2007, d'un taux de change de 0,73 euro pour 1 dollar, et d'un taux de vacance de postes de 5 %. En revanche, pour l'exercice 2007/08, le crédit demandé avait été calculé sur la base d'un taux de vacance de postes de 50 % pour tous les nouveaux postes et de 5 % pour tous les autres postes d'agent des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	970,9	103,1 %

• **Paramètres budgétaires et gestion : moyens et produits revus à la hausse**

69. L'augmentation de 970 900 dollars des ressources demandées sous cette rubrique s'explique en partie par la proposition de créer un poste d'administrateur (P-3) recruté sur le plan international et deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Il est proposé d'affecter le poste P-3 et l'un des postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section du personnel des Services d'appui de la Base de soutien logistique et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Section des transports des Services de soutien logistique. Le crédit demandé tient compte de l'application d'un taux de vacance de postes de 15 % pour ce qui est des postes d'agent recruté sur le plan international et de 5 % pour ce qui est des postes d'agent recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(71,6)	(13,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

70. La variation de 71 600 dollars enregistrée sous cette rubrique s'explique par la diminution des ressources demandées au titre des activités des consultants qui ne sont pas liées à la formation, pour l'exercice considéré, diminution qui est en partie annulée par l'augmentation des ressources demandées au titre des consultants en formation.

71. Le crédit demandé au titre des activités de consultation qui ne sont pas liées à la formation tient compte des éléments suivants : les ressources nécessaires à la réalisation d'une étude de faisabilité concernant l'utilisation de la technique du code à barres pour effectuer la comptabilité et la gestion des consommables; une évaluation du réseau de distribution d'eau à la Base; une évaluation environnementale des conditions en vigueur dans les installations, notamment au

niveau de l'utilisation, de l'exploitation et de la gestion, dans le but de réaliser un plan d'intervention et de mise en œuvre progressif; une évaluation des bâtiments et des terrains pour ce qui de l'accès des personnes handicapées; des plans de conception constructive, de sécurité et de construction; et les activités de supervision des travaux de remplacement d'un mur porteur avec une ossature métallique.

72. L'augmentation des ressources demandées s'explique par l'organisation de cours sur place à l'intention du personnel et d'autres personnes venant des missions. Ces cours, qui visent l'amélioration des compétences techniques, portent sur les domaines suivants : exploitation des aéroports, perfectionnement professionnel, animation d'équipes, encadrement et gestion, gestion des ressources humaines, achats, technologies de l'information et des communications, gestion des entrepôts et des stocks, systèmes d'information géographique, médiation et négociation pour résoudre les conflits, premiers secours et prévention des incendies, conception et construction d'installations, et prévisions budgétaires.

	<i>Variation</i>	
Voyages	295,8	47,1 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

73. La variation de 295 800 dollars s'explique par une augmentation générale des ressources demandées au titre des voyages, qu'ils soient liés ou non à la formation.

74. L'augmentation des ressources demandées au titre des voyages (non liés à la formation) s'explique par les voyages qui devront être effectués par le personnel du centre chargé du Système d'information géographique pour assister à des réunions de coordination avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, à Bruxelles, le Centre satellitaire de l'Union européenne à Madrid et le Centre commun de recherche à Milan (Italie); les déplacements du Bureau régional de la sécurité aérienne auprès de la MINUK, de l'UNFICYP et de la FINUL, ainsi qu'en Ukraine et au Moldova; et les voyages que le personnel de la Section des transports devra effectuer auprès de missions qui sont en phase de liquidation pour inspecter le matériel, évaluer le parc de véhicules et les consommables qui seront intégrés au stock de réserve des Nations Unies; et les déplacements que devra effectuer la Section du génie auprès des missions pour les évaluer ou se familiariser avec leur fonctionnement.

75. Dans le domaine des voyages liés à la formation, l'augmentation des ressources demandées tient aux voyages que doivent effectuer quelque 303 personnes aux fins de formation. Les programmes de formation externe qui exigent des déplacements concernent surtout les domaines suivants : transports aériens et sécurité aérienne, obtention de permis pour le transport de matières dangereuses, technologies de l'information et des communications, formation préalable au déploiement et programmes de validation des formations pour les États Membres, transports terrestres, gestion des installations, voyages et maladies tropicales, encadrement et gestion, et gestion de la chaîne logistique.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	602,1	10,6 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

76. La variation de 602 100 dollars est attribuable essentiellement à l'augmentation des ressources demandées au titre des services d'aménagement et de rénovation. Cette augmentation globale est en partie compensée par la diminution des crédits demandés au titre des services de construction et le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour l'achat de groupes électrogènes.

77. L'augmentation des ressources demandées au titre des services d'aménagement et de rénovation s'explique par le fait qu'il est nécessaire de mettre à niveau le réseau électrique de sorte que la Base puisse répondre à ses besoins actuels et futurs en électricité. À l'heure actuelle, les 22 entrepôts, les 12 ateliers et bâtiments à usage technique et les 18 bâtiments à usage de bureaux sont alimentés en électricité à partir de cinq stations situées dans la zone à utilisation exclusive. Compte tenu de l'évolution de leur utilisation et de leur vocation, les installations devront être rénovées pour demeurer conformes à la réglementation locale et nationale. Des ressources sont donc demandées pour apporter les rénovations qui s'imposent à trois nouveaux bâtiments, comme le prévoit le deuxième avenant au mémorandum d'accord conclu avec le Gouvernement italien sur les zones à utilisation exclusive.

78. La diminution des ressources demandées au titre des services de construction s'explique par le fait qu'aucun crédit n'est demandé pour la construction de locaux dans la zone à utilisation exclusive; en effet les perspectives à long terme en ce qui concerne la Base seront envisagées dans le cadre de l'exercice 2009/10.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	193,5	20,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

79. La diminution de 193 500 dollars des ressources demandées sous cette rubrique est attribuable essentiellement au fait qu'il n'y aura pas d'achat de véhicules de remplacement. La diminution générale des ressources demandées est annulée en partie par l'augmentation des crédits demandés au titre des pièces détachées, compte tenu de l'augmentation des stocks, de la nécessité de louer des véhicules afin d'assurer le transport dans le cadre des activités du centre de formation et de la nécessité de se procurer du matériel de génie et de manutention pour de courtes périodes dans le cadre de travaux de génie ou de projets de gestion des installations.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	218,1	4,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

80. Le crédit additionnel de 218 100 dollars doit surtout permettre de couvrir le coût des services d'appui et des pièces de rechange requis pour les transmissions.

L'augmentation globale des ressources demandée à cette rubrique est partiellement compensée par une réduction des dépenses liées à l'acquisition du matériel de transmission.

81. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des services d'appui des transmissions tient à la nécessité de conclure un accord spécial de prestation de services concernant l'infrastructure matérielle du Centre de données et au nombre de systèmes de communication dont les fabricants doivent s'occuper, y compris les services extérieurs d'experts requis en ce qui concerne les biens de la Base, les stocks stratégiques pour déploiement rapide, les stocks de réserve de l'ONU et le réseau longue portée du Département des opérations de maintien de la paix, conformément à la politique du Siège. L'augmentation des ressources prévue au titre des pièces de rechange tient à l'accroissement des avoirs de la base et des stocks stratégiques pour déploiement rapide constaté au 30 juin 2009. Calculées sur la base d'une valeur de 70 % de l'inventaire, les ressources demandées pour la Base sont estimées à 5,5 %, tandis que celles requises pour les stocks stratégiques pour déploiement rapide sont établies à 1 %.

82. La diminution des ressources nécessaires à l'acquisition de matériel de transmission s'explique par le fait qu'il ne faudra acquérir que 140 articles pour remplacer ceux qui ont dépassé leur durée de vie et doivent être passés par profits et pertes.

	<i>Variation</i>	
Informatique	347,9	6,6 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

83. L'augmentation de 347 900 dollars des ressources demandée à cette rubrique s'explique par la progression des dépenses consacrées à l'entretien et à la réparation du matériel informatique ainsi qu'aux pièces de rechange et aux fournitures. Cette augmentation est partiellement compensée par la réduction des dépenses liées à l'acquisition des logiciels.

84. L'augmentation des ressources nécessaires à l'entretien et à la réparation du matériel informatique tient à deux facteurs. Il s'agit d'abord de la réparation et de la reconfiguration, dans des conditions économiques, par les fabricants ou les vendeurs, d'un matériel hors service. Entrent dans cette catégorie des éléments du matériel de la Base et des stocks de réserve de l'ONU. Le deuxième facteur est la nécessité de maintenir l'accord spécial d'assistance et d'entretien, comprenant le remplacement et la mise à niveau, pour le matériel de commutation de données de haut de gamme utilisé au Centre de données de la Base.

85. L'augmentation des ressources demandée pour les pièces de rechange se fonde sur l'application d'un taux standard de 5,5 % de la valeur d'inventaire du matériel informatique à la Base. Par ailleurs, le montant demandé permettra de couvrir les dépenses liées au stockage des pièces de rechange et des fournitures des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Le montant demandé pour les pièces de rechange permettra de mettre à niveau ou de modifier les équipements et les systèmes de manière à favoriser un déploiement efficace dans les missions.

86. La diminution du montant des ressources nécessaires à l'acquisition des progiciels s'explique par une redéfinition des priorités et par une mise à niveau, par étapes, du logiciel de gestion de réseau centralisé.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(125,9)	(33,4 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

87. La diminution de 125 900 dollars des ressources demandée à cette rubrique s'explique essentiellement par la réduction des dépenses prévues au titre des services médicaux, qui tient à la cessation des services contractuels de trois médecins engagés à temps partiel, compte tenu de l'engagement proposé d'un médecin appelé à travailler à temps complet (P-4). La réduction des ressources demandée est partiellement compensée par une augmentation des ressources nécessaires à l'acquisition de fournitures médicales. Les fournitures médicales comprennent notamment des médicaments tels que des antibiotiques, des anti-inflammatoires, des pommades, des antalgiques et des liquides d'infusion, des produits consommables (pansements, seringues, bandages, nettoyeurs antimicrobiens, désinfectants, matériel pour sutures), destinés aux soins prodigués au personnel de la Base, et des trousseaux de tests.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériels divers	(148,6)	(4,0 %)

• Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

88. La diminution de 148 600 dollars des ressources demandée à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des services divers et de l'assurance non vie. Cette diminution est partiellement compensée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre de la formation, des fournitures, des services, du fret et des dépenses connexes.

89. La diminution des ressources nécessaires au titre des services divers est due à la conversion de neuf postes de vacataire en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, qui entraîne une réduction de la révision annuelle à la hausse du contrat de services de soutien logistique prescrite par la loi italienne. Les ressources prévues prennent en compte un effectif de 41 vacataires. La diminution des ressources nécessaires au titre de l'assurance tient compte des dépenses antérieures relatives à ce poste.

90. L'augmentation des ressources prévues au titre des honoraires de formation, des fournitures et des services doit permettre de couvrir les honoraires des facilitateurs (commandants de force expérimentés, représentants spéciaux et représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général, chefs de la police) des cours organisés à l'intention des hauts responsables des missions, ainsi que les frais d'inscription au cours de géographie spatiale pour officiers dispensé par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

91. L'augmentation des ressources nécessaires au titre du fret et des dépenses connexes prend en compte le coût des services de fret, de dédouanement et de la messagerie express, et notamment le coût du transport, à destination des missions de

maintien de la paix et des centres de formation au maintien de la paix des États Membres, des publications de l'ONU et particulièrement du Département des opérations de maintien de la paix destinées à la formation.

IV. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale

92. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies sont les suivantes :

a) Approbation du montant de 45 827 400 dollars prévu au titre du fonctionnement de la Base de soutien logistique pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Répartition du montant indiqué à l'alinéa a) entre les budgets des différentes opérations de maintien de la paix en activité en vue d'assurer le financement de la Base de soutien logistique pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276 et aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, approuvées par l'Assemblée générale, du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Demande/recommandation

Mesures prises

Section II : établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence, comme en atteste le document consacré aux hypothèses retenues pour la planification des ressources.

Tout faire pour améliorer la qualité des documents sur le maintien de la paix et la ponctualité avec laquelle ils sont présentés (par. 3)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence.

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence en indiquant les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité.

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport sur la question à l'Assemblée générale à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence en ce qui concerne la formulation des hypothèses budgétaires.

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, compte tenu de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par.6)

La Base de soutien logistique examine désormais chaque mois les engagements non réglés afférents à l'exercice en cours ou aux exercices antérieurs, ce qui a considérablement réduit les économies constatées du fait de l'annulation de ces engagements l'année suivant leur comptabilisation.

Section III : budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence.

Section VII : dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

La Base de soutien logistique oriente ses politiques de recrutement et d'affectation dans cette voie. Le personnel recruté sur le plan national assume de plus en plus des rôles de direction et de formation, conformément au mandat de la Base.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

La Base s'attache à appliquer cette recommandation et, ainsi, la proportion de postes vacants pour le personnel recruté sur le plan international a été ramenée de 27,7 % à la fin de l'exercice 2006/07 à 12 % au 29 février 2008.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans ses projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

La Base applique cette recommandation, comme le fait apparaître le budget de 2008/09.

Section IX : formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan

La Base de soutien logistique oriente ses politiques de recrutement et d'affectation dans

*Demande/recommandation**Mesures prises*

national et les faire participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

cette direction. Des crédits ont été demandés dans le budget de 2008/09 pour la formation et le perfectionnement du personnel recruté sur le plan national.

Section XX : coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Le Siège de l'ONU continuera, dans le cadre de missions régulières, à conseiller les missions (MINUK, UNFICYP et MONUG) sur l'application de ses politiques, procédures et directives relatives à la sécurité aérienne. Des exercices de préparation à la mise en œuvre du plan d'intervention d'urgence concernant les accidents d'aéronefs se dérouleront au cours de la période visée. Le programme de contrôle de la sécurité aérienne sera étendu à la FINUL et à l'UNFICYP.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/61/852)

*Demande/recommandation**Mesures prises***Section III : budgétisation axée sur les résultats**

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14)

La Base de soutien logistique satisfait à cette exigence.

Section V : gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27)

Sous la présidence du Chef de l'administration, la Base de soutien logistique procède à un examen mensuel de tous les engagements non réglés. Les engagements devenus sans objet sont annulés.

Section VIII : personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander que leurs effectifs soient étoffés (par. 36)

La Base a pris les mesures nécessaires et a réduit le taux de vacance de postes du personnel international, qui est passé de 27,7 % à la fin de 2006/07 à 12 % au 29 février 2008.

Connaissances linguistiques

Le Comité recommande que le Secrétariat renforce à tous les niveaux le recrutement de candidats possédant les connaissances linguistiques requises. À ce propos, il souligne qu'il importe d'améliorer la situation des opérations de maintien de la paix déployées dans des pays francophones (par. 41).

La Base organise plusieurs cours de langue en anglais, français, italien et espagnol aux niveaux débutant, intermédiaire et avancé.

Équilibre entre les sexes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

La Base y parvient par le biais du jeu naturel des départs et veille à ce que cet équilibre soit atteint dans les années à venir.

Recours accru au personnel recruté sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits.

La Base s'engage dans cette voie en ce qui concerne ses politiques de recrutement et d'affectation. Le personnel recruté sur le plan national assume de plus en plus des fonctions de direction.

Section IX : dépenses opérationnelles**Formation**

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

L'essentiel de la formation dispensée par la Base a lieu en interne.

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan

La Base a pris des dispositions pour dispenser des formations à un plus grand nombre d'agents

*Demande/recommandation**Mesures prises*

national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

recrutés sur le plan national, évolution dont rend compte le budget de 2008/09.

La Base satisfait à cette exigence.

Le Bureau régional de la sécurité aérienne continuera d'effectuer périodiquement auprès de la MINUK et de la MONUG des missions axées sur la prévention des accidents aériens. Ce travail relatif à la prévention s'effectuera également à la Base. Les missions d'assistance auprès d'autres missions de la zone (UNFICYP et FINUL) seront effectuées par ce Bureau plutôt que par le Siège de l'ONU. Des matériaux de sensibilisation à la sécurité aérienne continueront d'être distribués dans la région et aussi à d'autres missions, dans le cadre de la coopération intermissions. Un cours d'initiation destiné aux spécialistes de la sécurité aérienne nouvellement recrutés sera organisé par ce Bureau plutôt que par le Siège de l'ONU.

(A/61/852/Add.14)

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif note que, d'après le nouveau concept d'opérations, les activités d'appui à la Base seraient séparées des activités d'appui aux missions. La présentation de ce concept n'est pas claire et devrait être simplifiée. La façon dont est présentée l'information relative à la création de bureaux, à la modification des noms des bureaux et sections, aux transferts de postes entre bureaux et entre sections, et au reclassement et à la création ou à la suppression de postes n'aide pas

La Base a pris les dispositions nécessaires pour répondre à ces préoccupations dans le budget de 2008/09.

à se faire une idée des véritables incidences budgétaires des propositions, ni à se convaincre de leur rationalité (par. 16).

Le Comité consultatif est d'avis qu'il faudrait tenir compte de l'avenir de la Base et du rôle qu'elle sera amenée à jouer à plus long terme pour déterminer, entre autres, quels services devraient y être installés. Dans un précédent rapport (A/60/715), le Secrétaire général avait recensé un certain nombre d'activités indépendantes. L'appui fourni par les autorités du pays hôte doit également être pris en compte. Le Comité recommande que des informations sur l'avenir de la Base à plus long terme soient présentées à l'Assemblée générale en même temps que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2009/10. Il estime que les décisions relatives à l'établissement des fonctions logistiques doivent reposer sur une analyse mettant en balance, d'une part, les coûts associés aux différentes activités et les frais généraux et, d'autre part, les avantages qui peuvent être attendus, tels qu'économies, gains de productivité et améliorations qualitatives (par. 17).

Au 31 mars 2007, 12 postes soumis à recrutement international et 7 postes soumis à recrutement national étaient vacants et, pour la première catégorie, le taux de vacance de postes était de 26 %. Compte tenu de cette situation, le Comité consultatif demande que les postes vacants depuis plus d'un an soient à nouveau justifiés dans le projet de budget pour 2008/09 (par. 20).

Le Comité consultatif sait combien il importe que des cartes et d'autres produits cartographiques très précis soient disponibles aux fins de la prise de décisions et des activités de l'Organisation. Il a en outre été informé que la production de cartes adaptées à des besoins particuliers était un travail complexe auquel de nombreuses personnes prenaient part et qui reposait sur des technologies et des normes en évolution rapide. Le Comité est d'avis que le gage du succès est une définition claire des objectifs que poursuivra le Centre, des ressources dont il disposera, des méthodes de

La Base applique cette recommandation, comme en témoignent le cadre budgétaire axé sur les résultats pour 2008/09, les hypothèses retenues pour la planification des ressources et les prévisions de dépenses.

La Base a pris des dispositions pour réduire ses taux de vacance de poste. Pour le personnel recruté sur le plan international, le taux de vacance était de 12 % au 29 février 2008.

Le système d'information géographique est en cours de mise en place à la Base et les recrutements vont bon train. Les agents des classes P-4, P-3, SM et 3 agents des services généraux ont déjà pris leurs fonctions en octobre 2007. Le Centre de gestion du Système d'information géographique est désormais opérationnel : il a réalisé d'importants produits (cartographies concernant le Darfour et la zone d'intervention de la FINUL) et fournit des services d'appui à la MINUAD et à la FINUL, comme établi au 31 décembre 2007.

travail qu'il utilisera, de ce que feront les différents intéressés et des responsabilités qu'ils assumeront. Il demande donc que soit établi un plan qui permette de veiller à ce que les activités touchant au système d'information géographique menées au Siège, à la Base et dans les missions, soient efficacement exécutées et bien coordonnées, et les ressources correspondantes utilisées au mieux. Dans ce plan devront être arrêtées des mesures précises visant à éviter les doubles emplois, et indiqués les gains d'efficacité et de productivité attendus. En attendant la présentation de ce plan et d'une proposition définitive concernant la création du Centre, le Comité recommande l'approbation des postes temporaires suivants, à financer au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) :

- a) Un poste de chef du Centre de gestion du système d'information géographique (P-4);
- b) Un poste de spécialiste du système d'information géographique (P-3);
- c) Un poste de spécialiste du système d'information géographique (SM);
- d) Cinq postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (par. 31).

Le Groupe d'études techniques serait chargé de fournir des services de planification et de conception technique à toutes les missions de maintien de la paix et au Siège. En outre, il assurerait la liaison avec les missions et se rendrait sur place pour aider à la conception de grands projets d'ingénierie. Le Comité consultatif rappelle que, dans son rapport sur les services qui pourraient être assurés à partir de la Base (A/60/715, par. 7 et 8), le Secrétaire général a indiqué que la création d'un groupe central de conception logistique à Brindisi permettrait de recruter moins de personnel qualifié pour les tâches correspondantes, ou de ne plus en recruter du tout, dans de nombreuses missions, et d'uniformiser la conception des plans et l'établissement des esquisses des bâtiments d'habitation et des autres ouvrages. Le Secrétaire général prévoyait de doter ce groupe de quatre postes (1 P-4 pour le chef,

Le Groupe d'études techniques est en cours d'installation à la Base et les recrutements vont bon train. Le titulaire du poste P-4 devrait arriver à la Base le 1^{er} avril 2008. L'agent de la classe P-3 et les 2 agents des services généraux ont assumé leurs fonctions en février 2008 et octobre 2007 respectivement.

1 P-3 et 2 postes d'agent recruté sur le plan national) et, pour les postes d'administrateur, d'opérer des transferts à partir de missions existantes [Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) et Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)]. Le Comité a toutefois été informé que ces transferts ne seraient pas possibles dans l'immédiat. Le Comité note qu'ici encore, les transferts prévus n'ont pas eu lieu (par. 32).

Il est important de déterminer quels gains d'efficacité et de productivité pourraient découler de la création du Groupe d'études techniques. Le projet de budget pour 2008/09 devra indiquer quels gains ont déjà été obtenus et quelles économies pourraient encore être réalisées. En attendant que cette information soit fournie, le Comité consultatif recommande l'approbation des postes suivants, à financer au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) :

- a) Un poste de Chef du Groupe d'études techniques (P-4);
- b) Un poste d'ingénieur d'études (P-3);
- c) Deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (par. 33).

Le Groupe d'études techniques est en cours d'installation à la Base et les recrutements vont bon train. Le titulaire du poste P-4 devrait arriver à la Base le 1^{er} avril 2008. L'agent de la classe P-3 et les 2 agents des services généraux ont assumé leurs fonctions en février 2008 et octobre 2007 respectivement.

C. Comité des commissaires aux comptes

(A/61/5 (vol. II), chap. II)

Excès de vitesse

La Base de soutien logistique a relevé 119 excès de vitesse allant de 132 à 172 kilomètres par heure commis par 22 conducteurs et impliquant 17 véhicules. Elle a indiqué qu'elle avait rappelé les contrevenants à l'ordre et appelé leur attention sur le Code de la route et autres règlements.

Le Département a accepté, comme le Comité le recommandait, d'imposer des mesures disciplinaires et d'examiner la portée et l'efficacité des sanctions.

En vertu de l'instruction administrative 06/10 de novembre 2006, de nouvelles sanctions ont été instituées à l'encontre des auteurs d'infractions au Code de la route, conformément aux procédures de la Section du transport de surface du Siège. Des rapports mensuels générés par le système de suivi des véhicules sur les excès de vitesse sont communiqués au Bureau de la sécurité. Les forces de sécurité de l'aviation militaire italienne coopèrent à l'identification des membres du personnel qui enfreignent les

*Demande/recommandation**Mesures prises*

Le Centre de formation de la Base de soutien logistique des Nations Unies a organisé 158 stages de formation à l'appui des opérations de maintien de la paix pendant l'exercice terminé le 30 juin 2006. Le Comité a cependant noté qu'aucun cours sur la conduite tout terrain, qui aurait abordé les questions liées aux accidents de la route, n'avait été proposé. Le Département a informé le Comité que le Service intégré de formation élaborait un module sur la prudence au volant, qui ferait partie des modules de formation générique. Ce module devait être prêt au deuxième trimestre 2007 et pourrait être utilisé par la Base de soutien logistique et les missions (par. 195, 197, 199 et 200).

Gestion du matériel

Des articles gardés en stock ayant une valeur inférieure à 500 dollars par article et une valeur totale de 2 220 000 dollars ont été portés dans l'état d'inventaire, ce qui a entraîné une surévaluation des stocks d'un montant identique à la Base de soutien logistique des Nations Unies. L'état d'inventaire comprenait également des biens d'une valeur unitaire supérieure à 1 500 dollars, mais il était malaisé de confirmer s'il s'agissait véritablement de biens durables puisque ni l'état ni Galileo ne contenaient de données concernant leur durée de vie utile.

Le Département a accepté d'assurer comme il convient la garde, le contrôle, la comptabilisation et la cession du matériel durable, comme le Comité le lui recommandait à nouveau (par. 204 f) et 206).

Passations par profits et pertes effectives ou imminentes

Le Comité a examiné la question plus avant et a constaté que les biens en attente de passation par profits et pertes et de cession représentaient entre 0,13 % (Mission des Nations Unies au Soudan) et 9,3 % (Base de soutien logistique) des stocks des missions en cours.

Le Comité recommande que l'Administration accélère l'approbation de la passation par profits et pertes et la cession des biens durables qui répondent aux critères motivant pareille décision (par. 210 et 212).

instructions. Entre juin 2006 et juillet 2007, 11 contraventions et 3 lettres d'avertissement de l'aviation militaire italienne ont visé des membres du personnel. En 2008/09, la Base organisera des stages de formation à la sécurité routière et de perfectionnement en conduite.

Les états d'inventaire de fin d'exercice (2005/06) concernant les biens durables ont été établis conformément aux directives et aux instructions en vigueur. En outre, la Base se conforme aux dispositions du paragraphe 25 des instructions sur la clôture des comptes datées du 19 mai 2006. La valeur des biens durables indiquée dans l'état de fin d'exercice n'a pas été surévaluée.

Des mesures supplémentaires ont été prises pour assurer l'inscription, dans le système de gestion des stocks, des données relatives à la durée de vie de tous les biens. Les rapports financiers seront établis conformément aux directives du Siège de l'ONU.

Exception faite des biens destinés à la vente, la cession du matériel de la Base s'effectue régulièrement et sans retard. Au 2 octobre 2007, la Base avait procédé à la cession par vente de biens évalués à 4 704 402 dollars. Bien que la vente de quantités limitées de matériel puisse ne pas se révéler pratique, la Base envisage d'abaisser encore le seuil de déclenchement des ventes afin de pouvoir procéder à la cession des biens de l'Organisation chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Mouvements des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Le Comité a noté qu'à la Base de soutien logistique de l'ONU, pour 69 expéditions choisies de façon aléatoire dans le système Galileo tout au long de l'exercice 2005/06, le délai d'expédition entre la date d'émission de l'ordre de livraison et la date effective de l'envoi était de 55,4 jours, et que, pour 17 d'entre elles (24,6 % du total), il était de 90 jours. La Base de soutien logistique a fait observer que les délais indiqués ci-dessus étaient, pour la plupart, imputables à des groupages de cargaisons, solution la moins coûteuse pour l'Organisation, bien que plus lente. Par ailleurs, dans le cas des livraisons importantes, il ne fallait pas retenir la date d'approbation de l'ordre de livraison comme point de départ du délai d'expédition car le délai de groupage de telles expéditions pouvait dépasser 30 jours. Ce n'est que lorsque la procédure d'approbation des ordres de livraison était terminée que la Base demandait au Siège d'entamer la procédure de passation des contrats de fret aérien ou maritime, ce qui pouvait ajouter plusieurs semaines au délai d'expédition d'une cargaison groupée faisant l'objet d'un ou de plusieurs ordres de livraison.

Le Comité convient que le groupage des cargaisons peut être plus économique (par. 221 à 223).

Reconstitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide

Le Comité a noté que le système de suivi des stocks (Galileo), qui avait été conçu pour faire coïncider les entrées et les sorties, n'avait toujours pas été mis en place, malgré la disposition figurant au paragraphe D.4 d'une directive générale du 30 janvier 2006, selon laquelle les stocks devaient être promptement reconstitués après chaque livraison de matériel stratégique pour déploiement rapide. Du fait de la pratique de l'Administration, qui attend que les livraisons soient dûment réceptionnées par les missions pour passer les commandes de reconstitution des stocks, il est à craindre que les stocks stratégiques arrivent à un niveau si bas que la Base ne puisse plus répondre à toutes les demandes urgentes.

La Base s'efforcera de dépasser le niveau actuel de performance, les analyses futures devant se référer aux indicateurs définis dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats et considérés comme une moyenne annuelle et non aux délais d'expédition calculés pour un ordre de livraison donné.

Une démarche différente invaliderait le concept même du groupage des ordres de livraison établis à différentes dates mais faisant l'objet d'une seule expédition.

La Base se conforme pleinement à la directive générale du 30 janvier 2006 relative aux stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui stipule que la reconstitution des stocks doit commencer au moment de la livraison. Ce processus de reconstitution est décrit dans les directives comptables du 3 août 2006 relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide.

Les directives comptables relatives aux stocks stratégiques pour déploiement rapide stipulent que le processus de reconstitution est déclenché par les documents d'expédition plutôt que par les ordres de livraison. Les ordres de livraison sont des documents officiels électroniques qui autorisent la Base à traiter et à apprêter le

Demande/recommandation

Mesures prises

Le Comité recommande que le Département respecte la directive générale qui dispose que la reconstitution des stocks doit commencer dès la livraison de matériel (par. 226 et 227).

matériel pour l'expédition mais ne modifient pas la situation des biens.

Lorsque le matériel est expédié et électroniquement certifié par les destinataires, le Groupe des stocks stratégiques pour déploiement rapide au Siège de l'ONU entame le processus de reconstitution en se servant de l'outil de contrôle (business object).

Les unités à comptabilité autonome étudient la liste du matériel expédié et détermine si les stocks de ce matériel doivent être reconstitués. Au moment de décider du matériel de remplacement à acquérir, elles se penchent sur des questions telles que la modification de la composition des stocks stratégiques pour déploiement rapide, le fait qu'un type de matériel n'est plus requis, les besoins opérationnels et les contraintes liées aux contrats.

Le système de suivi des stocks Galileo est conçu et utilisé pour suivre le matériel durant toute sa durée de vie, à savoir depuis la date où il est réceptionné, inspecté et enregistré dans le système en tant que propriété des Nations Unies jusqu'au moment où il est passé par profits et pertes. Le système n'a pas pour objet le suivi de la reconstitution des stocks par le biais des ordres de livraison.

Réception et inspection du matériel livré à la Base de soutien logistique

Le Comité a constaté que, dans 24 cas sur 141 (soit environ 17 % des cas), le matériel livré à la Base de soutien logistique n'avait pas été inspecté dans le délai de 26 jours que la Base s'était fixé pour l'exercice 2005/06, les retards allant d'un jour à un mois. La Base a expliqué que ces retards étaient dus à plusieurs facteurs, dont : a) le défaut de présentation de certains des documents exigés en vertu de procédures internes établies par l'unité à comptabilité autonome concernant le contrôle technique préalable à l'acceptation du matériel; b) la livraison partielle de systèmes complexes, pour lesquels l'inspection ne peut être achevée qu'après réception de tous les éléments; c) la réception d'articles nécessitant une nouvelle codification (par. 228 à 230).

En 2006/07, les délais de réception et d'inspection ont été considérablement réduits par rapport à 2005/06.

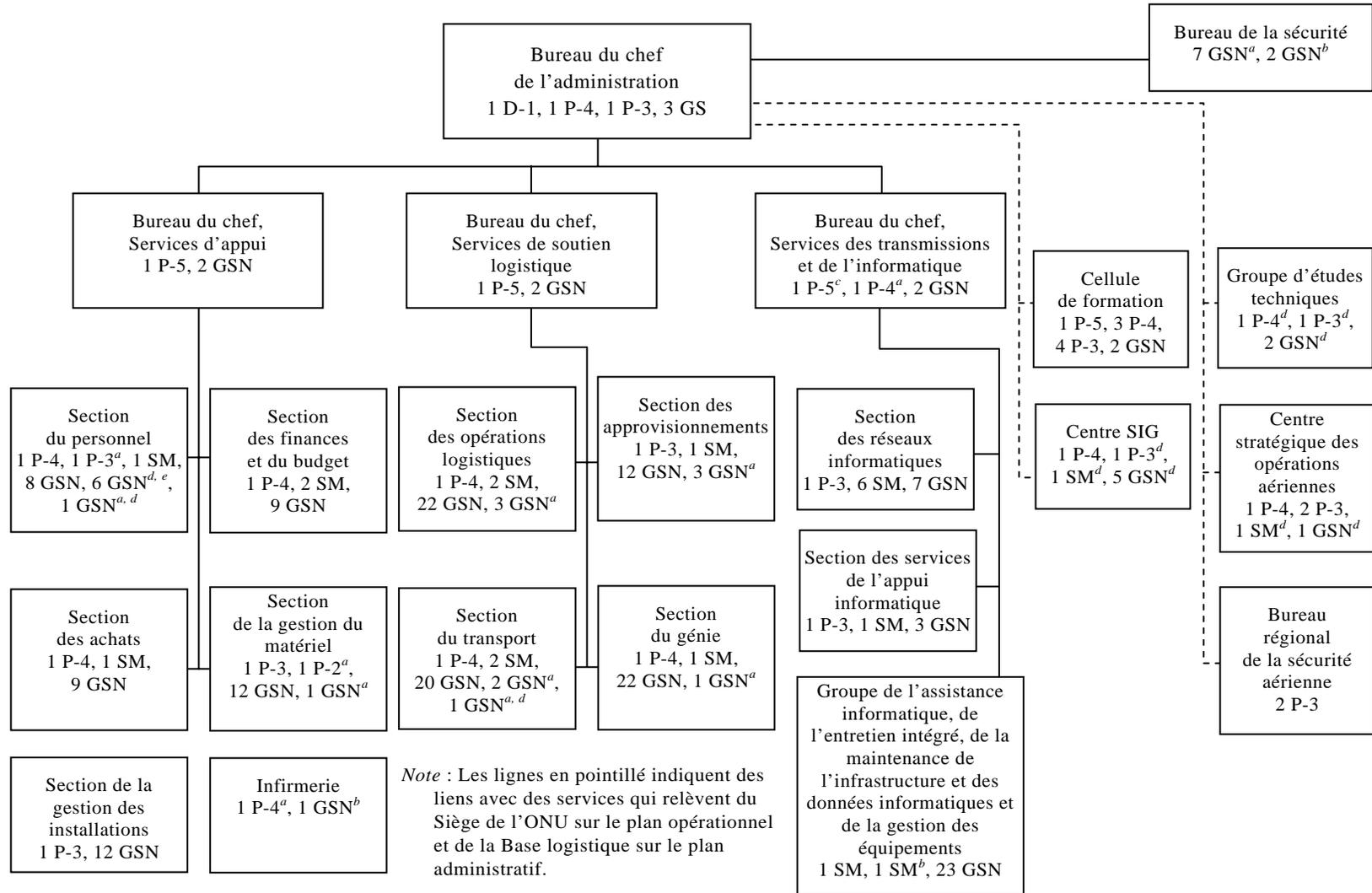
2006/07

Totalité de l'inventaire	7,90
Stocks stratégiques pour déploiement rapide	6,56
Base logistique	5,23
Transbordement/Département	
des opérations de maintien de la paix	8,25
Stocks de réserve de l'ONU	7,38

2005/06

Totalité de l'inventaire	18,25
Stocks stratégiques pour déploiement rapide	18,17
Base logistique	14,76
Transbordement/Département	
des opérations de maintien de la paix	7,74
Stocks de réserve de l'ONU	10,67

Organigramme, 2008/09



^a Nouveau poste.

^b Transfert.

^c Reclassement.

^d Personnel temporaire.

^e Groupe Prospection et recrutement de la Section du personnel.

Abréviations :

SM : Service mobile;

GSN : agent des services généraux recruté sur le plan national.

